

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

117^e année

12 janvier
1985
No 2

Québec 

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1217-3837 ENGRENAGES DU QUÉBEC LTÉE	1972 01 05	1984 12 12	du capital-actions
1257-4141 LES ENTREPRISES ÉQUITABLES LTÉE	1938 07 21	1984 12 17	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-0454 2312- 0454 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Montréal
2312-0405 2312-0405 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Bedford
2312-0421 2312-0421 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Laval
2312-0439 2312-0439 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Bedford
2312-0462 2312-0462 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Montréal
2312-6691 2312-6691 QUÉBEC INC.	1984 11 13	Laval

Denomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-6500 2313-6500 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Longueuil
2313-7151 2313-7151 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Québec
2313-7201 2313-7201 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Drummond
2313-7219 2313-7219 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Drummond
2313-7227 2313-7227 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Québec
2313-7243 2313-7243 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Bedford
2313-7342 2313-7342 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Longueuil
2313-7425 2313-7425 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Drummond
2313-7433 2313-7433 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Drummond
2313-7441 2313-7441 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Témiscamingue
2313-7458 2313-7458 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Québec
2313-7466 2313-7466 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Québec
2313-7474 2313-7474 QUÉBEC INC.	1984 12 12	Beauharnois
2313-7482 2313-7482 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Trois-Rivières
2313-7581 2313-7581 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Drummond
2313-7599 2313-7599 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Drummond
2313-7672 2313-7672 QUÉBEC INC.	1984 12 12	Trois-Rivières
2313-7714 2313-7714 QUÉBEC INC.	1984 12 14	Québec
2313-7730 2313-7730 QUÉBEC INC.	1984 12 14	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-7771 2313-7771 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Drummond
2313-7839 2313-7839 QUÉBEC INC.	1984 12 11	Chicoutimi
2313-7870 2313-7870 QUÉBEC INC.	1984 12 12	Drummond
2313-7896 2313-7896 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Québec
2313-7912 2313-7912 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Saint-Hyacinthe
2313-7920 2313-7920 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Saint-Hyacinthe
2313-7938 2313-7938 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Québec
2313-7946 2313-7946 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Trois-Rivières
2313-7953 2313-7953 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Trois-Rivières
2313-7961 2313-7961 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Trois-Rivières
2313-7979 2313-7979 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Trois-Rivières
2313-7987 2313-7987 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Trois-Rivières
2313-7995 2313-7995 QUÉBEC INC.	1984 12 14	Longueuil
2313-8027 2313-8027 QUÉBEC INC.	1984 12 12	Montréal
2313-8035 2313-8035 QUÉBEC INC.	1984 12 12	Beauharnois
2313-8050 2313-8050 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Terrebonne
2313-8068 2313-8068 QUÉBEC INC.	1984 12 12	St-François
2313-8084 2313-8084 QUÉBEC INC.	1984 12 12	Saint-François
2313-8092 2313-8092 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-8100 2313-8100 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Québec
2313-8118 2313-8118 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Montréal
2313-8126 2313-8126 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Saint-François
2313-8134 2313-8134 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Abitibi
2313-8142 2313-8142 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Abitibi
2313-8159 2313-8159 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Mingan
2313-8167 2313-8167 QUÉBEC INC.	1984 12 17	Longueuil
2313-8175 2313-8175 QUÉBEC INC.	1984 12 17	Montréal
2313-8209 2313-8209 QUÉBEC INC.	1984 12 17	Longueuil
2313-8290 2313-8290 QUÉBEC INC.	1984 12 12	Québec
2313-8308 2313-8308 QUÉBEC INC.	1984 12 12	Saint-François
2313-8324 2313-8324 QUÉBEC INC.	1984 12 14	Québec
2313-8340 2313-8340 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Montréal
2313-8357 2313-8357 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Bedford
2313-8365 2313-8365 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Saint-François
2313-8373 2313-8373 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Beauce
2313-8381 2313-8381 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Beauce
2313-8399 2313-8399 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Saint-Hyacinthe
2313-8407 2313-8407 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-8415 2313-8415 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Saint-Hyacinthe
2313-8423 2313-8423 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Montréal
2313-8431 2313-8431 QUÉBEC INC.	1984 12 13	Montréal
2313-8449 2313-8449 QUÉBEC INC.	1984 12 14	Iberville
2313-8456 2313-8456 QUÉBEC INC.	1984 12 14	Gaspé
2313-8597 2313-8597 QUÉBEC INC.	1984 12 14	Bedford
2313-8613 2313-8613 QUÉBEC INC.	1984 12 17	Trois-Rivières
2313-8639 2313-8639 QUÉBEC INC.	1984 12 17	Montréal
2313-8647 2313-8647 QUÉBEC INC.	1984 12 17	Montréal
2313-8654 2313-8654 QUÉBEC INC.	1984 12 17	Montréal
2313-8688 2313-8688 QUÉBEC INC.	1984 12 10	Trois-Rivières
2314-0015 2314-0015 QUÉBEC INC.	1984 12 17	Joliette
2314-0080 2314-0080 QUÉBEC INC.	1984 12 17	Montréal
2314-0098 2314-0098 QUÉBEC INC.	1984 12 17	Montréal
2313-8241 AGENCE DE MANNEQUINS FOLIO INC.	1984 12 17	Montréal
2313-8928 AGRIMAX INC.	1984 12 12	Montréal
2313-7532 ALI-MARK INC.	1984 12 11	Québec
2313-8969 ANCRAY INC.	1985 01 01	Montréal
2314-0106 ANDRÉ CÔTÉ VENTILATION INC.	1985 01 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-6443 ASCENSEUR GÉNÉRAL (QUÉBEC) LTÉE <i>GENERAL ELEVATOR (QUÉBEC) LTD.</i>	1984 12 07	Montréal
2313-6492 ASSURANCES COUTURIER INC.	1984 12 11	Montréal
2313-7623 LES ASSURANCES PELLETIER, ROY & ASSOCIÉS INC.	1984 12 12	Longueuil
2313-8506 LES ASSURANCES PILON, FIELDS & ASSOCIÉS INC.	1984 12 13	Terrebonne
2313-7854 LES BÂTIMENTS DOMEX INC.	1984 12 12	Québec
2313-7391 BEAUCHA INC.	1984 12 11	Bedford
2313-8746 BE-GI MAINTENANCE INC.	1984 12 12	Québec
2313-8985 BOIS PLUS INC.	1984 12 13	Arthabaska
2313-8530 BOUTIQUE ANIMAUX ROGER INC.	1984 12 14	Terrebonne
2313-7110 BOUTIQUE CHÂTEAU-MODE (1984) INC.	1984 12 10	Labelle
2313-7326 BRASSERIE KENNEDY INC.	1984 12 10	Québec
2313-8522 CAMIONNAGE RENÉ CORBEIL (1984) INC.	1984 12 14	Saint-Hyacinthe
2313-7367 CAPITAINE BOB INC.	1984 12 11	Roberval
2313-7540 CAPITAUX SOLIFOR INC.	1984 12 11	Saint-Hyacinthe
2313-8332 LE CENTRE DU MATELAS G.R. INC.	1984 12 13	Québec
2313-7615 LA CHOCOLATIÈRE MAURICIE INC.	1984 12 12	Saint-Maurice
2313-6476 LE CHOIX DE L'AUTO M.B.T. INC.	1984 12 10	Roberval
2313-6484 CLUB DE VOILE DU ST-LAURENT LTÉE	1984 12 10	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-8894 CONSTRUCTION BENOIT LORD INC.	1984 12 12	Trois-Rivières
2313-7177 CONSTRUCTION SERGEAND INC.	1984 12 10	Richelieu
2313-8480 LES CONSTRUCTIONS ASPEN LTÉE	1984 12 14	Laval
2313-8860 LES CONSULTANTS DIMO INC.	1984 12 13	Québec
2313-8951 C.L. AVIATION INC.	1984 12 13	Saint-Maurice
2313-8837 LES DÉCORATIONS G.H.L. INC.	1984 12 14	Montréal
2313-7318 DENIS LEMIRE INC.	1984 12 10	Drummond
2313-7805 DENYS O. OUELLET INC.	1984 12 10	Kamouraska
2313-7169 LES DÉVELOPPEMENTS F.D. LTÉE	1984 12 11	Terrebonne
2313-7102 D.C. ÉLECTRIQUE INC.	1984 12 10	Trois-Rivières
2313-7375 ÉBÉNISTERIE DU FRANC BOIS INC.	1984 12 11	Joliette
2313-7359 ÉLECTRONIQUE PERREAULT & ST-HILAIRE INC.	1984 12 10	Roberval
2313-7565 ENSEIGNES ATLANTIQUE INC.	1984 12 11	Laval
2314-0775 ENTREPOSAGE DE FOURRURES CACOUNA INC.	1984 12 13	Kamouraska
2313-8670 LES ENTREPRISES DE REBUTS DE RADIOLOGIE DU CHEMIN TABER LTÉE TABER ROAD RADIOLOGY WASTE ENTERPRISES LTD.	1984 12 17	Hull
2313-8886 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ RÉAL BESSETTE INC.	1984 12 13	Saint-Hyacinthe
2313-7557 LES ENTREPRISES JEAN CABANA INC.	1984 12 10	St-Hyacinthe
2313-7631 ÉPICERIE MARTIN GUIMOND INC.	1984 12 11	Montmagny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-8274 ÉQUIPEMENTS MIRA INC. <i>MIRA EQUIPMENTS INC.</i>	1985 01 01	Terrebonne
2313-8993 LE FAMEUX GREC INC. <i>THE GREAT GREEK INC.</i>	1984 12 11	Montréal
2313-7524 LA FERME DE MONTBRUN INC.	1984 12 10	Longueuil
2313-8795 FERME LEWIS JACK LTÉE	1984 12 12	Saint-Hyacinthe
2313-7516 LES FORESTIERS BLAIS INC.	1984 12 10	Roberval
2313-7300 FROMAGERIE PIERRE DE LUNE INC.	1984 12 10	Terrebonne
2314-0056 GARAGE CHARLEMAGNE VIENS INC.	1984 12 17	Saint-Hyacinthe
2313-8183 GARAGE MICHEL POTVIN INC.	1984 12 17	Québec
2313-8712 GÉRARD MORNEAU INC.	1984 12 13	Abitibi
2313-8217 GESTION 101 INC.	1984 12 17	Joliette
2313-7607 GESTION CLAUDE DUBREUIL INC.	1984 12 11	Abitibi
2313-8621 GESTION CONSA LTÉE	1984 12 14	Montréal
2313-8464 GESTION DES FRÈRES GAGNON INC.	1984 12 13	Trois-Rivières
2313-7409 GESTION GASTON PROULX LTÉE	1984 12 11	Montréal
2313-8019 GESTION GILLES DUBREUIL INC.	1984 12 11	Abitibi
2313-8076 GESTION G.L.M. INC.	1984 12 13	Québec
2313-8787 GESTION JUSTISA INC.	1984 12 14	Québec
2313-7136 GESTION J.C. GOULET INC.	1984 12 10	Montmagny
2313-8589 GESTION J.N.H. INC.	1984 12 14	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-8936 GESTION N. GILBERT INC.	1984 12 14	Beauce
2313-7847 GESTION RÉMI DUBREUIL INC.	1984 12 11	Abitibi
2313-7193 GESTION & CONSTRUCTION VOGUE INC.	1984 12 11	Terrebonne
2313-7862 GESTIONS JUNAIS INC.	1984 12 12	Laval
2313-7656 LES GESTIONS TEMPO INC.	1984 12 12	Québec
2313-7490 GROUPE JACOB INC.	1984 12 12	Montréal
2314-0114 HEXAGONE DESIGN INC.	1984 12 17	Montréal
2313-8738 LES IMMEUBLES GUY LEFEBVRE INC.	1984 12 13	Montréal
2313-7334 LES IMPORTATIONS GIANNINI INC.	1984 12 10	Montréal
2313-7888 LES INDUSTRIES B.H. INC.	1984 12 11	Drummond
2313-8571 INSTITUT DE FORMATION EN ARÔMATHÉRAPIE B.D.M. INC.	1984 12 14	Montréal
2313-7722 LES INVESTISSEMENTS BENITO DI TOMASSO (1984) INC.	1984 12 14	Montréal
2312-6675 JARDIN LAURENTIEN INC.	1984 11 13	Terrebonne
2313-7292 LOCATION DE VOITURES ET CAMIONS DISCOUNT INC. <i>DISCOUNT CAR & TRUCK RENTALS INC.</i>	1984 12 07	Montréal
2313-8282 LOGIC-CONTRÔLE INC.	1984 12 12	Québec
2313-7383 MAGASIN DU FAUBOURG DU VIEUX LONGUEUIL INC.	1984 12 11	Longueuil
2313-8944 MARIEFOLIES-OBJETS DÉCORS INC.	1984 12 14	Montréal
2313-7664 MOFFATT ÉLECTRONIQUE INC.	1984 12 11	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-8233 M. PRÉVOST FORÊT INC.	1984 12 13	Roberval
2313-8563 NETTOYEUR DIJON (1984) INC.	1984 12 13	Montréal
2313-8753 OXYGÈNE L.R. INC.	1984 12 13	Québec
2313-7755 O'FRITES DU BOULEVARD INC.	1984 12 12	Joliette
2313-7821 PAROU PARC INC.	1984 12 11	Québec
2313-7649 LES PEINTURES CAROL DESBIENS INC.	1984 12 12	Longueuil
2313-7235 PICARD ÉLECTRONIQUE INC.	1984 12 11	Montmagny
2313-8498 LES PLACEMENTS DENIS MALO LTÉE	1984 12 14	Saint-Hyacinthe
2313-7698 LES PLACEMENTS FRANK W. AUSTIN LTÉE	1984 12 14	Saint-Hyacinthe
2313-8316 LES PLACEMENTS HARTON INC.	1984 12 10	Saint-François
2313-7417 LES PLACEMENTS JACQUES AUDET INC.	1984 12 11	Québec
2313-8852 PLACEMENTS LUPA INC.	1984 12 12	Saint-François
2313-8910 PLACEMENTS MA GUY INC.	1984 12 12	Chicoutimi
2313-8779 LES PLACEMENTS M.R. CHABOT INC.	1984 12 12	Trois-Rivières
2313-8605 LES PLACEMENTS PAPINEAU INC.	1984 12 17	Terrebonne
2313-7680 LES PLACEMENTS PAUL A. DESMARAIS LTÉE	1984 12 14	Saint-Hyacinthe
2314-0023 PLACEMENTS PUBLIMONT INC.	1984 12 13	Montréal
2313-8225 LES PRODUCTIONS CHRISTIAN LAMBERT INC.	1984 12 13	Abitibi
2313-8761 LES PRODUITS FORESTIERS ABERCORN INC.	1984 12 13	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-7185 LES PRODUITS FORESTIERS R. LESSARD INC.	1984 12 11	Saint-François
2313-7748 LES PROVISIONS HARTON INC.	1984 12 14	Montréal
2313-7813 P. THIBAUT & FILS INC.	1984 12 10	Saint-François
2313-7508 P.A. BÉRUBÉ (1984) LTÉE	1984 12 11	Kamouraska
2313-8811 QUINCAILLERIE DÉCOR MAGOG INC.	1984 12 13	Saint-François
2313-6450 RAYMOND LORTIE CONSEILS ET GESTION INC.	1984 12 07	Montmagny
2313-8977 REFLET DESIGN INC.	1984 12 13	Laval
2313-8043 LE REPORTER DE ROSEMONT INC.	1984 12 11	Montréal
2313-8720 RESTAURANT YANNI INC. YANNI'S RESTAURANT INC.	1984 12 14	Laval
2313-7144 RICHARD LORTIE INC.	1984 12 11	Joliette
2314-0007 ROLAND DAGENAI TAILLEUR INC.	1984 12 31	Montréal
2313-8001 ROLAND PAMERLEAU INC.	1984 12 11	Chicoutimi
2313-7128 LES SABLIERES ST-CÉSAIRE INC.	1984 12 10	St-Hyacinthe
2313-8845 SERVICE DE GRUES SELECT INC.	1984 12 14	Joliette
2313-8555 SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER R.G. LTÉE	1984 12 12	Montréal
2313-8878 LES SERVICES D'ENTRETIEN GABY INC.	1984 12 13	Terrebonne
2313-7573 LES SERVICES FINANCIERS CAPITAL (SFC) INC.	1984 12 11	Québec
2313-6468 SOCIÉTÉ DE GESTION J. ANGERS INC.	1984 12 10	Saint-Hyacinthe
2313-8662 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS ANDRÉ DUSSAULT INC.	1984 12 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-0049 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS FRANÇOIS TISSEYRE INC.	1984 12 17	Montréal
2314-0031 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS PIERRE TISSEYRE INC.	1984 12 17	Montréal
2313-8472 SYLVIE BERTHIAUME, CONCEPTS ET EXPRESSIONS INC.	1984 12 14	Montréal
2313-8902 TANGUAY AGROSERVICE INC.	1984 12 12	Saint-Hyacinthe
2313-8829 TAXIS ANDRÉ ST-LAURENT INC.	1984 12 13	Longueuil
2313-8258 TERRASSEMENTS ARCHAMBAULT INC.	1984 12 11	Joliette
2313-8548 TNT PILOTE (QUÉBEC) INC. <i>TNT PILOT (QUÉBEC) INC.</i>	1984 12 13	Longueuil
2313-7797 TRANSPORT GERMAIN TREMBLAY INC.	1984 12 10	Roberval

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1233-9966 ACADÉMIE DES ARTS (MONTREAL) INCORPORÉE	1970 04 21	1984 12 10	
1124-8366 AMEUBLEMENT PROULX INC.	1961 12 28	1984 12 11	
1109-8498 AMSEL & AMSEL (1962) INC.	1962 11 27	1984 12 13	
1501-2990 ASPHALTE BERNARD PELLERIN INC.	1975 12 08	1984 12 11	BERPEL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1237-0086 ASSURANCES BEAUCHAMP, ROCHFORD, INC.	1966 04 06	1984 12 13	
1184-5609 A. LAPOINTE ET FILS LTÉE	1968 09 26	1984 12 13	
1110-8081 A. OSTROFF INC.	1949 04 14	1984 12 12	
1211-2215 BÉTON PRÉPARÉ ORMSTOWN LTÉE ...	1970 09 30	1984 12 12	
1340-3886 BOUTIQUE GERRY-DAN INC.	1973 09 18	1984 12 10	MODE GERRY-DAN INC.
1365-2961 CENTRE DE RÉNOVATION P.M. INC. ...	1975 05 05	1984 12 13	
1245-3189 CHARLES-E. ROULEAU INC.	1970 07 23	1984 12 11	
1274-9255 LA CIE DE VOLAILLES MAXI LTÉE	1970 12 22	1984 12 13	
1368-2273 CLINIQUE DENTAIRE DE MONTRÉAL INC.	1974 05 13	1984 12 12	
1239-6271 COMBUSTION CLÉMENT INC.	1971 04 29	1984 12 13	
1356-0636 CORPORATION SIQUI	1974 02 01	1984 12 14	
1325-6854 CRÉATIONS CLAUDE HURTUBISE LTÉE	1970 12 21	1984 11 14	
1353-1520 DAROSE FUR SALES INC.	1950 06 20	1984 12 13	FOURRURES DAROSE INC. DAROSE FUR INC.
1368-4089 DÉCORATION MÉTALLIQUE G.R. INC.	1974 05 24	1984 12 13	
1359-7075 ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON (ST-PASCAL) INC.	1974 10 16	1984 12 12	
1177-2076 EDGAR DUBREUIL INC.	1956 05 24	1984 12 11	
1110-5491 ÉDITIONS DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE INC.	1965 08 31	1984 12 17	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1118-0783 ENTREPRISE DE PLOMBERIE PROGRÈS INC.	1964 07 03	1984 12 11	
1638-5742 ENTREPRISE POULIOT & LEBLANC INC.	1979 08 31	1984 12 12	
1169-5772 LES ENTREPRISES CHARTRE LTÉE	1959 03 23	1984 12 10	
1468-2900 ÉQUIPEMENT DE BUREAU DU NORD INC.	1976 07 06	1984 12 13	
1203-6182 ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE À VAPEUR DES SPÉCIALISTES LTÉE	1971 01 15	1984 12 11	
1131-5678 LES ÉQUIPEMENTS GRENIER INC.	1968 02 28	1984 12 12	
1462-3102 FERME LA POULE HARDIE INC.	1975 10 01	1984 12 12	
1250-7331 FERNAND H. CYR ASSURANCES INC.	1969 08 29	1984 12 14	
1200-3869 FILTRATION KENBEC LTÉE	1970 06 02	1984 12 14	
1157-2583 FRAUSAIR INCORPORÉE	1960 03 30	1984 12 10	
1503-3418 GARAGE YVON LAPIERRE INC.	1976 05 05	1984 12 14	
1641-0904 GESTION BOILEAU & VALLÉE INC.	1980 01 24	1984 12 11	GESTION JACQUES BOILEAU INC.
1475-0210 GESTION GUY DALLAIRE INC.	1977 03 07	1984 12 13	
1501-2933 GESTION MAJOIE LTÉE	1975 12 08	1984 12 13	
1507-1285 I.E GROUPE DRYADE LTÉE	1977 09 20	1984 12 13	
1266-5915 HURO INC.	1959 03 12	1984 11 13	
1477-4202 LES IMPORTATIONS ET DISTRIBUTION IRIS INC.	1977 05 09	1984 12 10	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1169-0021 LES IMPORTATIONS PATRICIA DUMONT INC.	1968 02 09	1984 12 14	
1115-1586 INDUSTRIE CONTINENTALE CALYPSO INC.	1958 01 24	1984 12 17	
1237-4583 LES INDUSTRIES AVICOLES DE BEDFORD LIMITÉE	1959 09 04	1984 12 12	
1148-0084 JACQUES DENIS INC.	1958 11 27	1984 12 12	
1144-7323 JACQUES VIAU LTÉE	1955 11 22	1984 12 14	
1117-7060 JEAN LAPIERRE & FRÈRES LIMITÉE ...	1953 06 12	1984 12 14	
1480-1567 JEAN PIERRE MARTINEAU INC.	1975 09 30	1984 12 12	
1151-1409 LAMBERT HÉBERT INCORPORÉ	1956 09 13	1984 12 13	
1240-5999 LIQUEURS SAGUENAY LTÉE	1927 03 30	1984 12 13	
1330-5719 LOCATION BROSSARD INC.	1973 03 30	1984 12 12	
1368-7512 LOMBARDI, AUTOS LTÉE	1974 07 11	1984 12 13	
1138-0839 MAGASIN HA HA BAIE, LTÉE	1943 04 10	1984 12 10	
1503-7591 LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION D'ASBESTOS INC.	1976 06 07	1984 12 13	
1334-1029 MONETTE, DURANLEAU, BEAULIEU, BÉLISLE ET ASSOCIÉS INC.	1973 03 13	1984 12 14	
1112-3189 MONTRÉAL INDOOR TENNIS CLUB LIMITED	1951 12 10	1984 12 11	CLUB DE TENNIS INTÉRIEUR DE MONTRÉAL LTÉE MONTRÉAL INDOOR TENNIS CLUB LIMITED
1474-4650 MULTISTRUCTION INC.	1977 02 22	1984 12 17	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1107-8953 OFFICE CENTRAL D'IMPORTATION (O.C.C.) LTÉE	1929 09 14	1984 12 13	
1277-5870 OUTILLAGE NEWMAN INC.	1958 02 07	1984 12 13	
1134-7838 LES OUTILS ALEXANDER (QUÉBEC) LIMITÉE	1961 03 13	1984 12 13	
1156-2139 PAUL A. LANGLOIS LIMITÉE	1964 08 21	1984 12 13	
1254-8947 PIERRE DUCEPPE INC.	1971 10 25	1984 12 12	
1271-4622 LES PLACEMENTS LATREILLE INC.	1965 07 09	1984 12 11	
1640-0392 PLACEMENTS LUCIEN ROBILLARD INC.	1979 11 26	1984 12 17	
1283-7894 LES PLACEMENTS SEIGLER INCORPORÉE	1957 11 15	1984 12 12	
1145-0848 PLOMBERIE P.M. INC.	1969 10 31	1984 12 13	
1164-6353 POTVIN & BOUCHARD INC.	1947 04 24	1984 12 12	
1308-3399 LES PRODUITS DE CIMENT THÉORÊT LIMITÉE	1964 06 01	1984 12 14	
1465-6599 P.D. BOUDREAU, DESSINATEUR INC.	1976 03 18	1984 12 14	1465-6599 QUÉBEC INC.
1637-3177 RESTAURANT MONT-JOLI INC.	1979 06 27	1984 12 11	
1156-1909 SAVARD INC.	1954 10 06	1984 12 14	
1281-1527 SOCIÉTÉ INTERNATIONALE PUBLICAD LTÉE	1969 10 15	1984 11 15	
1103-8064 LA TOUR EIFFEL LIMITÉE	1948 02 18	1984 12 17	
1125-0297 TRANSPORT LÉO TREMBLAY INC.	1958 10 31	1984 12 12	TRANSPORT LÉO TREMBLAY INC. LÉO TREMBLAY TRANSPORT INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1278-8311 TRANSPORT PAPINEAU INC.	1964 12 11	1984 12 17	
1210-8171 ULTRA PRECISION EQUIPMENT LTD. ...	1971 03 26	1984 12 12	
1472-7911 VAILLANT & FRÈRES LTÉE	1976 12 30	1984 12 11	
1635-4987 VÊTEMENTS WATERLOO INC.	1979 04 17	1984 12 10	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2313-7904 GESTION ABEL PLOURDE LTÉE	GESTION ABEL PLOURDE LTÉE A.P. CONSTRUCTION INC.	1984 12 31	
2313-8191 GESTION LAURENT LAVOIE LTÉE	GESTION LAURENT LAVOIE LTÉE LA SOCIÉTÉ LAVOIE INC. MOTEL L'INVITATION INC.	1984 12 31	Montréal
2313-8266 LES IMMEUBLES LÉONEL GAGNON LTÉE	X. GAGNON & FILS LTÉE LES IMMEUBLES LÉONEL GAGNON LTÉE	1985 01 01	Chicoutimi
2313-8514 LACHAPELLE, ÉTHIER, RAINVILLE & ASSOCIÉS INC.	ÉTHIER BRISEBOIS INC. LACHAPELLE, ÉTHIER, RAINVILLE & ASSOCIÉS INC. CHARLES-E. CHARRON & ASSO- CIÉS INC.	1985 01 01	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1850-0108 1850-0108 QUÉBEC INC.	1981 09 02	1984 12 11	du capital-actions
2154-0521 2154-0521 QUÉBEC INC.	1983 04 14	1984 12 13	de la dénomination sociale: ÉLECTRONIQUE TEMPO (1984) INC.
2154-2055 2154-2055 QUÉBEC INC.	1983 04 18	1984 12 07	1) de la dénomination sociale: GESTION R. HUDON INC. 2) du district: Mingan
2163-6550 2163-6550 QUÉBEC INC.	1983 12 08	1984 12 12	de la dénomination sociale: LES AUBAINES G. ROY INC. du district: Saint-Maurice
2165-0718 2165-0718 QUÉBEC INC.	1983 12 28	1984 12 14	des dispositions
2168-0608 2168-0608 QUÉBEC INC.	1984 03 23	1984 12 07	de la dénomination sociale: BOUTIQUE TAM-DI INC.
2170-2493 2170-2493 QUÉBEC INC.	1984 05 15	1984 12 11	1) de la dénomination sociale: GESTION ARMAND NEVEU INC. 2) du capital-actions
2171-0835 2171-0835 QUÉBEC INC.	1984 06 04	1984 12 10	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES SYLVICOLES BEAULIEU ET VIGNOLA INC.
2171-2286 2171-2286 QUÉBEC INC.	1984 06 01	1984 12 13	de la dénomination sociale: PÉTROLES REAL POIRIER (1984) INC.
2173-2318 2173-2318 QUÉBEC INC.	1984 07 31	1984 12 13	de la dénomination sociale: GESTION P.M.P. INC.
2173-9990 2173-9990 QUÉBEC INC.	1984 08 24	1984 12 07	de la dénomination sociale: BOUTIQUE JAI-GI INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2174-2812 2174-2812 QUÉBEC INC.	1984 08 30	1984 12 11	1) de la dénomination sociale: GESTION A. TRUDEL INC. 2) du capital-actions
2309-9690 2309-9690 QUÉBEC INC.	1984 09 07	1984 12 11	de la dénomination sociale: LES ATELIERS D'ÉBÉNISTERIE G.C. INC.
2310-7634 2310-7634 QUÉBEC INC.	1984 09 28	1984 12 14	de la dénomination sociale: MARCHE VENDETTE INC.
2310-8228 2310-8228 QUÉBEC INC.	1984 09 28	1984 12 11	de la dénomination sociale: SAPI INC.
2311-3707 2311-3707 QUÉBEC INC.	1984 10 19	1984 12 11	de la dénomination sociale: ST-CONSTANT ALUMINIUM INC.
2311-7856 2311-7856 QUÉBEC INC.	1984 10 30	1984 12 12	de la dénomination sociale: HÔTEL PRINCIPAL INC.
2311-9639 2311-9639 QUÉBEC INC.	1984 10 31	1984 12 12	du district: Saint-François
2312-5115 2312-5115 QUÉBEC INC.	1984 11 08	1984 12 12	de la dénomination sociale: HABITAT LA CITÉ INC.
2313-0164 2313-0164 QUÉBEC INC.	1984 11 23	1984 12 11	de la dénomination sociale: CHRISTIAN MODE (1984) INC.
2313-0511 2313-0511 QUÉBEC INC.	1984 11 23	1984 12 11	de la dénomination sociale: CHRISTIAN MODE (DRUMMONDVILLE) INC.
2313-0529 2313-0529 QUÉBEC INC.	1984 11 23	1984 12 11	de la dénomination sociale: CHRISTIAN MODE (TROIS-RIVIÈRES) INC.
2313-3549 2313-3549 QUÉBEC INC.	1984 11 30	1984 12 12	du district: Saint-François
1847-9857 ACCESSOIRES DE SOUDURE STANDARD (1981) INC.	1981 06 23	1984 12 13	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2162-1628 AGENCES C.S. INTERNATIONALES INC.	1983 11 08	1984 12 12	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1479-4879 ANIMABEC INC.	1977 07 14	1984 12 17	du capital-actions
2168-1317 LES APPARTEMENTS MIRAFLOR INC.	1984 03 27	1984 12 14	du capital-actions
1127-4222 ARSHINOFF & CIE LTÉE	1953 12 31	1984 12 13	du capital-actions
2169-9624 ASSURANCES ANCTIL LAMPRON LEMIEUX & ASSOCIÉS INC.	1984 05 09	1984 12 11	du capital-actions
2311-0976 AUTOMOBILES LA FAUNE INC.	1984 10 12	1984 12 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
1855-7207 A.J.R. BERGERON INC.	1982 03 12	1984 12 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
2155-9091 LES BEIGNES DU SAGUENAY LAC-ST-JEAN (1983) INC.	1983 06 01	1984 12 12	des dispositions
1849-2942 BÉLANGER & FRÈRES INC.	1981 08 24	1984 11 13	du district: Montréal
1334-8248 BOIS FRANC P.N.D. LTÉE	1973 07 09	1984 12 14	du district: Terrebonne
1299-8324 BUFFET RIZZO INC.	1969 02 19	1984 12 10	de la dénomination sociale: 1299-8324 QUÉBEC INC.
2173-7499 CENTRE D'HÉBERGEMENT MIRODOR INC.	1984 08 15	1984 12 14	du capital-actions
1472-7101 CLINIQUE DE RADIOLOGIE M.N.I. INC.	1976 12 29	1984 12 12	du capital-actions
1161-0730 CLUB DE GOLF SHERBROOKE INC.	1926 03 27	1984 11 22	des dispositions
2172-6880 COMMUNICATIONS DANIEL LAMARRE INC.	1984 07 16	1984 12 13	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2311-3350 COMPAGNIE DE GESTION JEAN-MARC GODIN INC.	1984 10 19	1984 12 12	du capital-actions
2167-8644 CONSTRUCTION BOIVIN, GIRARD & RAINVILLE INC.	1984 03 22	1984 12 10	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION BOIVIN & RAINVILLE INC.
1841-2544 LES CONSTRUCTIONS G. R. T. INC.	1980 12 02	1984 12 12	1) du district: Longueuil 2) du capital-actions 3) des dispositions
1118-1195 CORPORATION DE CONSTRUCTION NATIONAL LTÉE	1948 12 29	1984 12 17	du capital-actions
1840-5647 DÉLICES PATACHOU INC.	1980 11 12	1984 12 12	de la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS R.C.S. QUÉBEC INC.
1864-7271 DUROGAZ INC.	1982 12 22	1984 12 13	de la dénomination sociale: PLOMBERIE L.B.R. INC.
1161-2314 LES ENGRENAGES SHERBROOKE INC.	1968 09 06	1984 12 13	du capital-actions
2168-8320 LES ENTREPRISES DE TRANSPORT B.P.C.L. INC.	1984 04 10	1984 12 14	du district: Québec
1506-6517 ÉQUIPEMENT MONITEUR INC.	1977 09 01	1984 11 13	du capital-actions
1509-0772 FERME RALINE INC.	1977 11 30	1984 12 13	du capital-actions
2313-2376 GROUPE BECOVO INC.	1984 11 29	1984 12 14	de la dénomination sociale: 2313-2376 QUÉBEC INC.
1624-0111 LE GROUPE MULTINOR LTÉE	1978 03 02	1984 12 13	du capital-actions
1502-9523 LE GROUPE P.M.C. INC.	1976 04 08	1984 12 12	du capital-actions
1117-2582 LES INDUSTRIES DE PLASTIQUE TRANSCO LTÉE	1941 12 30	1984 12 11	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2311-0463 LAGRAPH INC.	1984 10 09	1984 12 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
1862-0377 LAVE-AUTO YVAN BEAUSOLEIL INC.	1982 10 05	1984 12 07	de la dénomination sociale: N.P. JASMINE INC.
1634-6421 LOCATION DRAGON LIMITÉE	1979 03 15	1984 12 10	de la dénomination sociale: 1634-6421 QUÉBEC INC.
1851-8837 LOCATIONS TRÉCO (1981) LTÉE	1981 10 31	1984 12 14	du capital-actions
1161-2843 L. LAVIGNE LIMITÉE	1955 03 14	1984 12 12	du capital-actions
1356-9090 MANUFACTURE BEAULAC INC.	1974 06 03	1984 11 13	du capital-actions
1238-1596 MAURICE BERGERON INC.	1967 01 03	1984 12 12	du capital-actions
1468-5267 LES MOTEURS P.M. INC.	1976 09 21	1984 12 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
1863-6944 LES ORDINATEURS ACTIVISION DU CANADA INC.	1982 11 29	1984 12 11	1) de la dénomination sociale: MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION RAYMOND BERTRAND LTÉE 2) du district: Trois-Rivières 3) du capital-actions
2173-7655 LA PÂTISSERIE MARJAC INC.	1984 08 15	1984 12 11	du district: Québec
1320-9390 PAUL NORMAND INC.	1958 12 30	1984 12 10	du capital-actions
1127-4727 LES PAYSAGISTES CINQUINO COMPAGNIE LTÉE	1960 02 01	1984 12 11	du capital-actions
1123-4283 LES PÉTROLES M. DAOUST INC.	1960 10 13	1984 12 13	de la dénomination sociale: GESTION MARCEL DAOUST INC.
2160-8476 PISCICULTURE DOMAINE ST-FRANÇOIS INC.	1983 09 30	1984 12 11	1) de la dénomination sociale: GARAGE LÉVESQUE BEAUPORT INC. 2) du district: Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2310-7204 LES PLACEMENTS BEAU-CHEL LTÉE ..	1984 09 27	1984 12 11	du capital-actions
2161-5737 PLACEMENTS LAC DES SABLES INC. ...	1983 10 24	1984 12 10	du district: Terrebonne
1509-1747 QUINCAILLERIE HARVEY INC.	1977 12 02	1984 12 11	de la dénomination sociale: CENTRE DE RÉNOVATION G. HARVEY INC.
1168-9825 ROBERT SENECHAL LTÉE	1959 12 09	1984 12 14	du capital-actions
1361-0696 LE SALON ÉROTIQUE Y.G. INC.	1975 01 03	1984 12 13	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT CEPE INC.
2309-7900 SERGE PEPIN ST-BRUNO INC.	1984 10 05	1984 12 12	du district: Saint-Hyacinthe
1143-9627 SOCIÉTÉ DE GESTION MARCEL TURCOTTE INC.	1962 10 30	1984 12 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
1503-0588 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PRINSAR LTÉE	1976 04 14	1984 12 14	du capital-actions
1158-3838 STE-FOY ACCESSOIRES D'AUTO INC.	1967 12 21	1984 12 13	du capital-actions
1181-9398 TALC B.S.Q. INC.	1925 06 30	1984 12 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
1365-8422 TRANSPORT HERVÉ LEMIEUX (1975) INC.	1975 06 16	1984 12 14	du capital-actions
1109-3184 LES VENTES TRANSCONTINENTALES INC.	1957 04 29	1984 12 11	du capital-actions
2166-6557 LES VOILIERS CHARLES ROBITAILLE INC.	1984 02 24	1984 12 12	2166-6557 QUÉBEC INC.
1263-9712 VOYAGES GRANBY, INC.	1965 12 29	1984 12 10	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
1630-8611 LES ÉQUIPEMENTS R. DAOUST LTÉE ..	continuation	1984 11 21	1984 12 13

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2311-5199 LES 18-30 MANGENT	1984 12 11	5470, rue St-Laurent, app. 4, Montréal
2311-4903 ACCUEIL NOTRE-DAME	1984 12 13	60, rue Saint-Patrice est. Magog
2311-4457 LES APPRENTIS ENTREPRENEURS INC.	1984 12 11	795, boulevard John F. Kennedy, Terrebonne
2312-7202 ASSOCIATION DES AMATEURS DE VIOLETTES AFRICAINES DE MONTRÉAL	1984 12 12	Montréal
2312-7913 ASSOCIATION DES DESIGNERS INDUSTRIELS DU QUÉBEC	1984 12 11	Montréal
2172-4919 L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LA PLAZA GATINEAU INC.	1984 12 17	Gatineau
2313-3226 L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DES HALLES DE LA MAURICIE	1984 12 13	1702, 41 ^e Rue, Shawinigan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2310-1389 L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE BELLECHASSE (L'A.P.H.B.)	1984 12 17	55, Saint-Gérard, Saint-Damien, Bellechasse
2312-7376 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CHARLAND INC.	1984 12 12	250, Montée des Sources, Lac Charland, Sainte-Mélanie
2313-4323 ASSOCIATION L'ORÉE INC.	1984 12 13	148, rue Robert Joncas, Rimouski
2311-4473 ASSOCIATION PARAPLUIE	1984 12 12	3981, St-Laurent, bureau 810, Montréal
2313-4554 ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DATA	1984 12 11	100, rue Duquet, Sainte-Thérèse-de-Blainville
2310-6917 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'EUTONIE GERDA ALEXANDER	1984 12 11	1124, Coin-Joli, Cap-Rouge
2313-3267 ASSOCIATION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CENTRE DU QUÉBEC (A.R.D.E.C.Q.)	1984 12 13	4160, boulevard Bécancour, Bécancour
2311-4515 ASSOCIATION RÉGIONALE DE TIR MONTRÉAL - CONCORDIA INC.	1984 12 13	Montréal
2313-4018 ASSOCIATION TOURISTIQUE DE LA PÊCHE	1984 12 12	La Pêche
2313-4703 LES ATELIERS LA PETITE ENFANCE DU LAC-AUX- SABLES INC.	1984 12 17	490, rang Price, Lac-aux-Sables
2312-7285 LES BERGELY	1984 12 11	802, rue du Versant, Grandes-Bergeronnes
2311-1537 CARAVANE AYNB NO.: 153/HAUT RICHELIEU ORDRE INTERNATIONAL DE L'ALHAMBRA	1984 12 13	Saint-Hubert, Longueuil
2313-3234 LE CENTRE CULTUREL DE SAINTE-FOY	1984 12 12	1000, route de l'Église, Sainte-Foy
2310-1975 CENTRE DOCUMENTAIRE DE RECHERCHES BIBLIQUE D'EAST-BROUGHTON	1984 12 12	265, rue Principale, local D, East-Broughton
2313-4737 CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ÎLE-DES- SOEURS INC.	1984 12 17	200, de Gaspé, Verdun

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2312-7160 CLUB DE HOCKEY JUNIOR-C ST-PROSPER INC.	1984 12 14	2255, rue St-Paul, Saint-Prosper, Beauce
2311-7351 CLUB DE QUILLES DU PALAIS INC.	1984 12 11	212, boulevard St-Jude, Alma
2312-7939 CLUB DES COPAINS ET CHEVALIERS LTÉE	1984 12 13	1440, Beauharnois, Longueuil
2311-4267 LE CLUB LAVOIRIE DU DISTRICT DE HAVRE- SAINT-PIERRE	1984 12 11	Havre-Saint-Pierre
2313-3333 CLUB OPTIMISTE DE MASKINONGÉ INC.	1984 12 12	Maskinongé
2312-7038 CLUB OPTIMISTE DE TÉMISCAMING INC.	1984 12 11	Témiscaming
2309-7991 CLUB OPTIMISTE LE PLATEAU MASCOCHE INC.	1984 12 17	1329, Louise, Mascouche
2313-3168 LE CLUB OPTIMISTE ST-EDMOND (QUÉBEC) INC.	1984 12 11	391, 8 ^e Rang, Saint-Edmond-de-Grantham
2311-7518 CLUB SIMMENTAL SAGUENAY-LAC-ST-JEAN- CÔTE-NORD, INC.	1984 12 11	606, Principale, Saint-Augustin, Roberval
2311-7021 CLUB SOCIAL LITHO PRESTIGE	1984 12 17	1330, Michaud, Drummondville
2311-7526 CLUB XM BERTVILLE INC.	1984 12 11	6, rue Tremblay, Hébertville Station
2310-1579 COMITÉ DE HOCKEY DES SELECTS DU NORD INC.	1984 12 17	14111, rue Saint-Jean, Mirabel
2312-3813 COMMUNAUTÉS ROND-POINT DU QUÉBEC	1984 12 11	3425, rue de Courval, Trois-Rivières
2310-4102 LA COMPAGNIE DES DEUX TEMPS ABITIBIENS	1984 12 13	41, rue Simard, Amos
2313-4455 LA COMPAGNIE THÉÂTRALE DE SAINT-HYACINTHE INC.	1984 12 11	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2311-4523 CONFÉDÉRATION DES ÉDUCATEURS PHYSIQUES DU QUÉBEC (C.E.P.Q.)	1984 12 11	12, rue de la Berline, Hull
2313-4257 CORPORATION DOMAINE DUBUISSON	1984 12 13	147, boulevard Valcartier, Loretteville
2311-7120 LE DOMAINE DE LA SOBRIÉTÉ INC.	1984 12 11	Route 263, Saint-Romain
2312-0058 EXPRESSIONART	1984 12 13	2325, Joliette, app. 1, Montréal
2313-9371 FESTIVAL DE LA NEIGE DES CANTONS INC.	1984 12 13	Stoneham
2312-3706 GARDERIE DE PARTHENAIS	1984 12 17	Montréal
2312-3425 GARDERIE LE PETIT FORGERON INC.	1984 12 11	1000, Boland, Trois-Rivières
2311-1008 GARDERIE POUR ENFANTS SKVER	1984 12 12	Outremont
2313-0792 LES HABITATIONS DE LA JONCTION	1984 12 11	Richmond, Saint-François
2171-8234 HARMONIE JEUNESSE, GRANBY, INC.	1984 12 11	15, Robitaille, Granby
2313-4182 HOCKEY DE COMPÉTITION LOTBINIÈRE INC.	1984 12 17	1204, rue Charest, Saint-Agpit
2310-4698 LIGUE DE HOCKEY «LE TOUTAGE» INC.	1984 12 17	85, Donald, Valleyfield
2312-3540 LA LIGUE SPORTIVE DU VILLAGE HOCHELAGA INC.	1984 12 13	4439, rue Bordeaux, Montréal
2311-1115 L'ÉNERJAZZ DE LASALLE INC.	1984 12 13	LaSalle
2313-0727 LA MAISON ROUTHIER CENTRE D'ARTS TEXTILES	1984 12 11	3325, Rochambeau, Sainte-Foy
2310-6826 MATERNELLE LES FLEURS DU PRINTEMPS LTÉE	1984 12 13	237, Place des Pins, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2313-0628 PLEIN AIR MASKINONGÉ INC.	1984 12 13	Saint-Gabriel-de-Brandon
2311-4630 PRÉ-MATERNELLE COMMUNAUTAIRE DE COWANSVILLE INC.	1984 12 13	203, rue Principale, Cowansville
2311-4275 REGROUPEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA M.R.C. DE BONAVENTURE	1984 12 14	96, route 132, Caplan
2313-4547 RESPECTABLE LOGE LA TERRE PROMISE INC.	1984 12 11	2710, rue Provost, app. 104, Lachine
2312-7152 REVUE SUR GLACE «STELLASIA» INC.	1984 12 12	650, Henri, Baie-Comeau
2313-9124 SOCIÉTÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE DU TÉMISCAMINGUE INC.	1984 12 11	35, rue Ste-Anne, Ville-Marie
2313-4067 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE MONT-TREMBLANT (1984)	1984 12 17	Mont-Tremblant
2313-9223 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE HULL	1984 12 14	25, rue Laurier, Hull
2312-3268 «LES SUISSES» CERCLE DE JEUNES NATURALISTES INC.	1984 12 11	20, rue Vézina, Saint-Roch-de-l'Achigan
2313-3192 UNITÉ DE SECOURS DE LA VALLÉE DE LA LIÈVRE	1984 12 17	330, rue Chénier, Buckingham

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1648-0956 ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE DE N.D.G.	1980 10 09	1984 12 13	1) des objets 2) des dispositions
1842-4051 ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE DE CÔTE DES NEIGES	1981 01 12	1984 12 13	1) des objets 2) des dispositions
2310-4151 CENTRE TERRES NOUVELLES INC.	1984 09 26	1984 12 14	1) de la dénomination sociale: CENTRE TERRE NOUVELLE INC. 2) des objets
1348-9745 LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE VAL D'OR	1972 03 15	1984 12 11	des dispositions
1632-7124 FOYER HONGROIS	1979 01 08	1984 12 13	de la valeur des biens immobiliers
1640-3636 LA MAISON DES FEMMES DU BAS ST-LAURENT	1979 12 13	1984 12 11	de la dénomination sociale: LA MAISON DES FEMMES DE LA RÉGION DE RIMOUSKI

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Changement de siège social (Article 87)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1367-5368 LUMIPHOT CANADA LTÉE	1974 03 08	4707, The Boulevard, Westmount

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1206-3368 MARCHÉ LAMBERT ET FRÈRES INC.	1971 01 11	3455, boulevard Cartier, Laval
1462-0751 REGROUPEMENT ACTION-MILIEU INC.	1975 09 19	25, rue Jarry ouest, Montréal
1282-1567 RÉSIDENTE ST-LAURENT INC.	1972 02 14	171, avenue Brittany, Mont-Royal
1347-4085 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS MARPER INC.	1972 06 13	927, rue Morin, Val David
1849-2819 THÉÂTRE DE L'AUBE	1981 08 14	8480, rue de Reims, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1850-4852 CENTRE ÉCOLOGIQUE FUTURA INC.	1981 09 24	509, boulevard Charest est, Québec
1236-4899 COMPAGNIE MINÈRE BAIE BATEMAN INC.	1955 05 24	1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal
1464-5774 CONSTRUCTION CASAJOLY LTÉE	1976 02 04	1105, avenue Marquette, Longueuil
1308-7135 DELEGATION PINTO & SOTTO MAYOR (DELEGACAO PINTO & SOTTO MAYOR) INC.	1971 02 10	4264, boulevard Saint-Laurent, Montréal
2160-9698 FONDATION HABITATION CHAMPLAIN INC.	1983 10 25	7150, Marie-Victorin, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1265-9165 L.P.H. INVESTMENT CORP.	1964 06 16	6577, avenue Wilderton, Montréal
2165-4900 LA MAISON DE L'HARMONIE INC.	1984 03 02	296 A, rue Notre-Dame est, bureau 203, Victoriaville
1849-1431 LES PRODUCTIONS CHARIVARI INC.	1981 07 21	789, rue d'Aiguillon, Québec

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1245-8857 COMITÉ DES SPORTS ET LOISIRS DE CHÉNÉVILLE INC.	1960 06 06	8
1361-6875 FABRIQUE DE LAMPES SCORPIO LTÉE	1975 02 10	4
1156-8276 JOS. MORNEAU INC.	1953 04 01	3
1277-9757 LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE INC.	1965 04 21	15
1624-8700 LES PUBLICATIONS FADOQ INC.	1978 03 28	5

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1231-2534 ALLAN BORIN INC.	1944 08 01	1985 01 12
1367-6960 AMÉNAGEMENT ARJAY INC.	1974 03 05	1985 01 12
1636-0380 ASSOCIATION DES APICULTEURS DE L'EST DU QUÉBEC	1979 05 07	1985 01 12
1856-5671 ASSOCIATION DES MÉCANICIENS INDUSTRIELS DU QUÉBEC	1982 03 31	1985 01 05
1244-4295 CENTRE COMMERCIAL LES JARDINS DORVAL INC.	1949 02 10	1985 01 12
1840-8617 CENTRE D'ORGUES ÉMINENT DRUMMONDVILLE INC.	1980 11 21	1985 01 05
2159-7950 CLUB DE L'ÂGE D'OR D'ESTCOURT	1983 09 29	1985 01 12
1289-0190 CLUB WILLOUGHBY	1948 11 03	1985 01 12
1627-7329 COMMUNICATIONS IDÉOGRAPHIQUES D.B.R. INC.	1978 06 22	1985 01 05
1340-8448 LES COMPTOIRS D'ABITIBI INC.	1973 10 18	1985 01 12
1333-7191 CONSTRUCTION ROSA INC.	1973 06 22	1985 01 12
1249-3763 CORPO EXPRESS INC.	1966 11 07	1985 01 12
1200-0089 LES ENTREPRISES BREMONT INC.	1961 03 28	1985 01 12
1249-3508 LES ENTREPRISES CORONADO LTÉE	1969 05 26	1985 01 05
2167-7919 LES ENTREPRISES MARIO PÉRIGNY INC.	1984 03 14	1985 01 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1112-1027 FIDELITY INVESTORS' CORPORATION LIMITED	1939 07 25	1985 01 12
1261-2461 FRENETTE ASSURANCES LTÉE	1962 07 04	1985 01 12
1362-4457 GAËTAN PAYANT INC.	1975 03 17	1985 01 12
1850-8408 GESTION CONTI INC.	1981 09 28	1985 01 05
1469-0119 GESTION GELADE INC.	1976 08 04	1985 01 05
1288-4318 GESTIONS BEAVER HALL INC.	1960 06 09	1985 01 12
1104-8113 GUSSMAN'S LTD.	1952 08 07	1985 01 12
1116-1205 HYGRADE FUR CO.	1964 02 03	1985 01 05
1306-7624 LES IMMEUBLES DESALABERRY LTÉE	1958 05 14	1985 01 12
1267-8553 JACQUES MURPHY INC.	1958 02 13	1985 01 12
1353-2593 JEMA INC.	1971 10 08	1985 01 12
1840-9458 LITHOGRAPHIE HORIZON INC.	1980 11 26	1985 01 12
1349-3515 L. PEROFF INC.	1972 09 27	1985 01 12
1139-7866 L. & R. RÉFRIGÉRATION LTÉE	1964 04 22	1985 01 12
1263-3673 LES MARCHANDS GLOBAL LTÉE	1964 12 30	1985 01 05
1263-3673 LES MARCHANDS GLOBAL LTÉE	1964 12 30	1985 01 05
1638-9470 MEUBLES CHAMPÊTRES INC.	1979 09 19	1985 01 12
1347-9993 MEUBLES JULIEN ST-GEORGES INC.	1972 06 23	1985 01 12
1302-2660 LES MINES DE SILICE SUPÉRIEURE LTÉE (Libre de responsabilité personnelle)	1963 08 08	1985 01 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1645-5735 MULTI ÉDI-PRO RÉGIONAL INC.	1980 06 20	1985 01 05
1264-6089 OPERA GUILD INCORPORATED	1942 03 03	1985 01 05
1273-0008 ORDRE DE SAINT-LUC (CHEVALIERS DE SAINT-LUC)	1970 08 07	1985 01 05
1636-8532 PEAU TENDRE INC.	1979 06 06	1985 01 05
1507-6458 LE PHONOGRAPHE DU BAS DE LA VILLE INC.	1977 10 13	1985 01 05
1845-4546 PLACEMENTS REVON INC.	1981 04 21	1985 01 12
1368-1317 LES PLACEMENTS SITAF LTÉE	1974 05 06	1985 01 05
1336-1852 PLOMBERIE & CHAUFFAGE R. CAMPEAU INC.	1972 12 18	1985 01 05
1850-6311 QUÉBEC LIVRES INC.	1981 09 23	1985 01 05
1509-3529 RESTAURATION CLÉMENT TREMBLAY, INC.	1977 12 09	1985 01 05
1255-7039 RICHARD AND EDITH STRAUSS FOUNDATION	1964 02 13	1985 01 12
1265-2376 ROSE HAVEN INC.	1958 10 17	1985 01 12
1197-8541 ROY R. BILLING LTD.	1969 06 25	1985 01 12
1634-1687 SECOURS AUX TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS S.T.A.	1979 02 28	1985 01 05
1359-7356 STATION DE SKI L'ÉLAN	1974 10 17	1985 01 12
1285-4022 SUN DEVELOPMENT INC.	1969 10 16	1985 01 12
1462-8911 TERRAFIX INC.	1975 11 03	1985 01 12
1474-6010 TRANSPORT LIONEL PERREAULT LTÉE	1977 02 28	1985 01 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1369-4120 UNITÉ MOBILE JOS VANIER INC.	1974 08 21	1985 01 12
1203-8402 VITRERIE HOULE (1971) LIMITÉE	1971 01 04	1985 01 05

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1262-0373 PRODUITS DE LA MER NATIONAL LIMITÉE	1984 10 03	de l'agent principal M. Yannick Gallou de la principale place d'affaires 6555, boulevard Métropolitain, Saint-Léonard

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5

Compagnies minières — Loi sur les

Changements

La compagnie minière ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
2207-4603 LAC MINERALS LTD.	1984 11 19	de la principale place d'affaires 1, Place Ville Marie, bureau 3900, Montréal. de l'adresse de l'agent principal 1, Place Ville Marie, bureau 3900, Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, DRUMMONDVILLE <i>JOURNEY'S END DRUMMONDVILLE AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	1984 08 31	1984 12 07	432, St-Pierre, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, MONTRÉAL EST <i>JOURNEY'S END MONTRÉAL EAST AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	1984 08 31	1984 12 07	432, St-Pierre, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, MONTRÉAL OUEST <i>JOURNEY'S END MONTRÉAL WEST AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	1984 08 31	1984 12 07	432, St-Pierre, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, SHERBROOKE <i>JOURNEY'S END SHERBROOKE AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	1984 08 31	1984 12 07	432, St-Pierre, Montréal

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, VILLE DE QUÉBEC JOURNEY'S END QUÉBEC CITY AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1984 08 31	1984 12 07	432, St-Pierre, Montréal

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,*
CLAUDE LEBEAU

6

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LE 300 BRÉBEUF, BELOEIL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 12 13	2200, Dorchester ouest, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROUGEMONT	1984 12 14	2235, boul. Lapinière, local 106, Brossard

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,*
CLAUDE LEBEAU

6

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté de Montmagny

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 27 février 1985, à compter de ce jour, le délai imparti à la ville de Montmagny, aux paroisses de Berthier-sur-Mer, de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, de Sainte-Apolline-de-Patton, de Saint-Fabien-de-Panet, de Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, au canton de Montminy, aux municipalités de Cap-Saint-Ignace, de Lac-Frontière, de Notre-Dame-du-Rosaire, de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, de Saint-Juste-de-Bretenières et de Sainte-Lucie-de-Beauregard, afin de leur permettre de donner un avis sur la proposition préliminaire d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Montmagny.

Québec, le 7 janvier 1985

Le ministre des Affaires municipales,
ALAIN MARCOUX

8

Avis divers

Succession Céline Therrien

Avis est, par les présentes, donné que Roselande Tremblay Therrien, cuisinière, domiciliée au 2575, avenue Mgr-Gosselin, appartement 5, Beauport, en sa qualité de tutrice de Karina Therrien, demeurant au même lieu, seule et unique héritière de sa mère, feuée Céline Therrien, en son vivant domiciliée au 2680, rue Gaspard, Beauport, appartement 4, où elle est décédée, le 21 mai 1984, sans laisser de testament, a accepté la succession de ladite Céline Therrien, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Lise Dion, notaire, pratiquant au 2210, rue Saint-Georges, Beauport, en date du 18 décembre 1984, et enregistré à Québec le dix-neuf (19) décembre 1984 sous le numéro 1134098;

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire Lise Dion et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Beauport, le 20 décembre 1984

39081

Le procureur,
LISE DION, notaire

Succession Eva Dorothy Woodman

Avis est, par les présentes, donné que Grace Wiesenberga-Acheson, infirmière, domiciliée en la ville de Montréal au 5879, rue Cadillac, en sa qualité de tutrice à ses deux filles, Megan Acheson et Stacey Acheson nommée à cette charge aux termes d'un jugement rendu par le protonotaire adjoint de la Cour supérieure de la province de Québec pour le district de Montréal, le cinq mars mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), sous le numéro 14-000699-843 des dossiers de ladite Cour, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de dame Eva Dorothy Woodman, rentière, en son vivant domiciliée en la ville de Montréal au 1897, rue William-David, qui est décédée à Montréal, le neuf octobre mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983). L'acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, a été reçu devant Denis Mongeau, notaire, le quinze novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), sous le numéro 7120 de ses minutes et a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3533414. Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Denis Mongeau, notaire, et peut être consulté à son bureau au 4416, boulevard Pie-IX, Montréal, H1X 2B3. Après deux (2) mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Montréal, le 17 décembre 1984

39062

Le procureur,
DENIS MONGEAU, notaire

Succession Paul-Émile Deslauriers

Avis est, par les présentes, donné que Michèle, Suzanne, Monique et Pierre Deslauriers ont accepté la succession, sous bénéfice d'inventaire, de leur père Paul-Émile Deslauriers aux termes d'un acte reçu devant Gilles Moulin, notaire, le 14 décembre 1984, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, sous le no 53353. Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Gilles Moulin, notaire, et peut être consulté à ses bureaux situés à Paspébiac, comté de Bonaventure, QC, G0C 2K0. Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Paspébiac, le 18 décembre 1984

39063

Le procureur des requérants,
GILLES MOULIN, notaire

Université du Québec

Vu la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., chap. U-1);

Vu les articles 12.2 et 12.5 du Règlement général 12 «Dispositions générales et exercice des pouvoirs»;

Vu les règlements généraux adoptés par l'Assemblée des gouverneurs et publiés à la *Gazette officielle du Québec* en date du 29 mai 1982;

Vu le Règlement général 2 «Programmes d'études» amendé le 21 décembre 1983 (*Gazette officielle du Québec* du 14 janvier 1984);

Vu le Règlement général 3 «Régime des études» amendé les 26 janvier 1983 et 21 décembre 1983 (*Gazette officielle du Québec* des 5 février 1983 et 14 janvier 1984);

Vu l'annexe 6-B — «Régime de rentes» — du Règlement général 6 — amendée les 15 décembre 1982, 21 décembre 1983 et 27 juin 1984 (*Gazette officielle du Québec* des 15 janvier 1983, 21 décembre 1983 et 14 juillet 1984);

Vu la Résolution C-139-1229 du Conseil des études recommandant à l'Assemblée des gouverneurs de modifier les Règlements généraux 2 «Programmes d'études» et 3 «Régime des études»;

Vu le rapport de la Commission permanente de révision des règlements faisant état des modifications proposées aux Règlements généraux 2, 3 et 6 de l'Université du Québec;

Vu l'avis de proposition, daté du 5 décembre 1984, expédié aux membres de l'Assemblée des gouverneurs conformément à l'article 12.2 des règlements généraux, à l'effet de modifier certains articles de règlements généraux;

Sur la proposition de M. Gilles Boulet, appuyée par M. Jacques Parent.

Il est ordonné et statué par les présentes modifications aux Règlements généraux 2 «Programmes d'études», 3 «Régime des études» et 6 «Ressources humaines» (annexe 6-B) «Régime de rentes»), ce qui suit:

1. Règlement général 2 «Programmes d'études»

— Remplacer l'article 2.11.2 par le suivant:

2.11.2 Programmes offerts par extension

Tout établissement peut, par entente, associer un ou plusieurs autres établissements à un programme qu'il est autorisé à offrir: dans ce cas, il conserve la responsabilité académique de ce programme. Les règles régissant l'extension de programmes d'études sont établies par l'Université et apparaissent à l'annexe 2-A du présent règlement général.

— Ajouter au Règlement général 2 «Programmes d'études» l'annexe 2-A comme suit:

Règles régissant l'extension de programmes d'études — Annexe 2-A du Règlement général 2

Les règles suivantes doivent être respectées dans l'extension d'un programme d'études et dans le protocole établissant l'extension d'un programme d'un établissement d'origine à un établissement d'accueil.

1. L'extension d'un programme d'études et le protocole qui l'établit doivent respecter les règlements généraux de l'Université du Québec.

2. L'établissement d'origine a la responsabilité académique exclusive du programme d'études concerné et de sa modification. Le protocole doit comprendre les modalités d'évaluation du programme dans l'établissement d'accueil.

3. L'évaluation des étudiants dans un cours ou une activité relève du responsable du cours ou de l'activité; la responsabilité de l'évaluation globale des étudiants incombe à l'établissement d'origine, qui recommande éventuellement à l'Assemblée des gouverneurs l'émission des diplômes.

4. Le protocole fait état des modalités relatives à la gestion académique; une structure de coordination entre les établissements concernés est prévue au protocole.

5. L'admission et l'inscription des candidats s'effectuent dans l'établissement d'accueil conformément à la recommandation de l'établissement d'origine.

6. Les étudiants sont donc comptabilisés dans l'établissement d'accueil.

7. Le protocole précise les modalités relatives au partage des revenus et des dépenses afférents à la gestion du programme.

8. Le protocole est approuvé par les établissements concernés et soumis pour approbation au Conseil des études par l'établissement d'origine. Il doit être accompagné d'un document justificatif présentant les ressources humaines et physiques affectées au programme par l'établissement d'accueil.

9. Les modalités de résiliation d'un protocole doivent assurer la préservation des droits acquis des étudiants inscrits au programme.

10. Des modifications à un protocole n'entrent en vigueur qu'après l'accord du vice-président à l'enseignement qui en vérifie la conformité avec les règlements généraux et les présentes règles d'extension.

2. Règlement général 3 «Régime des études»

— Remplacer l'article 3.20 par le suivant:

3.20 Plagiat et fraude

3.20.1 Sanctions

Tout acte (tentative, participation) de plagiat ou de fraude relatif à un cours, une activité ou à un programme peut entraîner, entre autres, une ou plusieurs des sanctions suivantes:

- l'annulation de l'épreuve ou du travail;
- l'échec du cours ou de l'activité;
- la suspension pour une ou plusieurs session(s);
- l'exclusion de l'établissement pour une ou plusieurs session(s), pour un maximum de cinq (5) ans.

3.20.2 Le Conseil d'administration établit la procédure d'étude des actes de plagiat ou de fraude. L'étudiant a le droit d'être entendu par l'organisme chargé d'étudier ces actes. Seul le Conseil d'administration peut prononcer l'exclusion.

3. Règlement général 6 — Ressources humaines (annexe 6-B «Régime de rentes»)

— Remplacer l'article 2.1 s par le suivant:

2.1 s) «Conjoint»: désigne l'époux ou l'épouse marié(e) légalement ou, à défaut d'époux ou d'épouse, toute personne de sexe opposé qui prouve au Comité:

- a) qu'elle a résidé avec cet employé au moins les trois (3) années précédant immédiatement le décès de l'employé ou pendant une (1) année précédant son décès si un enfant est issu de leur union;
- b) qu'elle a été publiquement représentée comme son conjoint, et
- c) que, lors du décès de l'employé, ni l'un ni l'autre n'était marié à une autre personne.

— Ajouter à l'article 8 «Paiement de la rente» le paragraphe suivant:

8.3 «En cas de retraite avant l'âge de soixante-cinq (65) ans, tout participant peut choisir de recevoir au lieu de la rente prévue aux articles 7.1, 9.1 ou 9.2, une rente ajustée sur base d'équivalence actuarielle pour donner un montant plus élevé à compter de sa retraite et moins élevé à compter de l'âge de soixante-cinq (65) ans. La différence entre les deux montants précités ne peut toutefois excéder le total de la rente de retraite maximale payable par le Régime de rentes du Québec et de la pension de vieillesse à la date de la retraite. Cette option doit être exercée avant la date effective de la retraite.»

— Remplacer le paragraphe b de l'article 10.1 par le suivant:

10.1 Durant le temps où un employé est invalide:

b) le traitement admissible pour fins de pension pour chaque période d'invalidité est celui qu'il recevait au début de ladite période, indexé annuellement selon l'indice des rentes sous réserve d'un maximum de six pour cent (6 %) l'an.

Le secrétaire général,
JEAN-PIERRE FORTIN

39044

Ville de Pointe-Claire

Rachat d'obligations

À tous les détenteurs d'obligations émises par la ville de Pointe-Claire en date du 1^{er} février 1969, pour un montant total de 28 000,00 \$.

Avis vous est, par les présentes, donné par la soussigné, Monique Trudeau, greffier de la ville de Pointe-Claire, district de Montréal, qu'il a été procédé au tirage au sort de vingt-huit (28) numéros d'obligations, émission du 1^{er} février 1969, échéant le 1^{er} février 1989, et portant intérêt au taux de 7¼ % l'an, au montant de 1 000,00 \$ chacune, en vue de leur rachat. Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

M854, M855, M864, M872, M876, M883, M884, M889, M899, M902, M904, M908, M918, M926, M934, M939, M979, M980, M993, M996, M1005, M1007, M1017, M1034, M1040, M1051, M1059, et M1060.

Veillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1^{er} février 1985, et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec, ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur remise desdites obligations.

Ce rachat est effectué en vertu des clauses stipulées auxdites obligations.

Pointe-Claire, le 17 décembre 1984.

39021

Le greffier,
MONIQUE TRUDEAU

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Achille Vézina

Prenez avis que Achille Vézina, domicilié au 79, place Chaillot, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Vézina.

Beauport, le 14 décembre 1984

38981-1-2

Le requérant,
ACHILLE VÉZINA

Anthony Norman Vieira

Prenez avis que Anthony Norman Vieira, domicilié à chemin Multimore, West-Brome, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anthony Norman Nevin.

Montréal, le 14 décembre 1984

39041-2-2

Le procureur de la compagnie,
MIRIAM GRASSBY

Edgar Petralba

Prenez avis que Edgar Petralba, domicilié au 1375, boulevard Provencher, appartement 1, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Edgar Sanson.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de sa requête sont Mercedes Petralba, née Valle, épouse du requérant ainsi que Almer Jeremy Petralba alias Sanson et Bryan Matthew Petralba alias Sanson, fils mineurs du requérant, tous domiciliés et résidant à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 30 novembre 1984

39058-2-2

Le procureur du requérant,
BASILE PAPACHRISTOU

Georges Prekatsounakis

Prenez avis que Georges Prekatsounakis, domicilié au 3460, rue Peel, appartement 1804, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Georges Prekas.

Montréal, le 23 novembre 1984

39059-2-2

Le requérant,
GEORGES PREKATSOUNAKIS

Jean-Louis Boutin

Prenez avis que Jean-Louis Boutin, domicilié au 141, rue Provost, Châteauguay, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Louis Bouchard.

LaSalle, le 18 décembre 1984

39075-2-2

Les procureurs du requérant,
CHABOT, LAURIER, CÉRÉ & DAUPHIN

Joseph Charles Fernand Mottet

Prenez avis que Joseph Charles Fernand Mottet, domicilié au 6139, rue Bélanger est, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Charles Paul Mottet.

Saint-Léonard, le 17 septembre 1984

39042-2-2

Le requérant,
CHARLES MOTTET

Line Thériault

Prenez avis que Line Thériault, domiciliée au 3302, Monnerie, appartement 6, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lyne Thériault.

Sainte-Foy, le 13 décembre 1984

38982-1-2

La requérante,
LINE THÉRIAULT

Lucia Ponzoni

Prenez avis que Lucia Ponzoni, domiciliée au 8650, Pierre-Forestier, Rivière-des-Prairies, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucie Gervais.

Montréal-Nord, le 28 novembre 1984

38974-1-2

Le procureur de la requérante,
VICTOR CAYER, avocat

Marie Antoinette Marguerite Pilotte

Prenez avis que Marie Antoinette Marguerite Pilotte, domiciliée au 117, rue Westhill, Saint-Bruno, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Antoinette Marguerite Christina De Brossini.

Montréal, le 18 décembre 1984

39076-2-2

Le procureur de la requérante,
J-ÉLOI GERVAIS, C.R.

Marie Caroline Armande St-Pierre

Prenez avis que Marie Caroline Armande St-Pierre, domiciliée au 521, Vieux-Chemin, Dégelis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Caroline Armande Hermense St-Pierre.

Déglis, le 10 décembre 1984

39060-2-2

Le procureur de la requérante,
LISE MARTIN, notaire

Marie-Rose Anna Vitaline Noël

Prenez avis que Marie-Rose Anna Vitaline Noël, domiciliée au 705, route Trans-Canada, Lauzon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Rose Anna Vitaline Irène Noël.

Lévis, le 11 décembre 1984

38983-1-2

Les procureurs de la requérante,
LAGACÉ, TURGEON, ROY
& GOSSELIN, avocats

Myer Naiman

Prenez avis que Myer Naiman, domicilié au 2525, boulevard Cavendish, appartement 629, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Max Nayman.

Montréal, le 19 décembre 1984

39077-2-2

Le procureur du requérant,
CECIL JOE POSMAN, avocat

Raymonde Bouchard (Raymonde Cauchon)

Prenez avis que Raymonde Bouchard (Raymonde Cauchon), domiciliée au 1756, Beauséjour, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymonde Tremblay Bouchard.

Jonquière, le 16 décembre 1984

39043-2-2

La requérante,
RAYMONDE BOUCHARD

Ronald Gary Muirhead

Prenez avis que Ronald Gary Muirhead, domicilié au 357, Saint-Marc, Châteauguay, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ronald Muirhead Swan.

Châteauguay, le 14 novembre 1984

38975-1-2

Le requérant,
RONALD GARY MUIRHEAD

Rosabelle Galarneau

Prenez avis que Rosabelle Galarneau, domiciliée au 2754, rue de Châteauguay, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rose-Hélène Galarneau.

Montréal, le 3 décembre 1984

39061-2-2

Les procureurs de la requérante,
BRISSON, BOURDEAU, OUELLET & TRUDEL

Thi Bich Huong Vuong

Prenez avis que Thi Bich Huong Vuong, domiciliée au 327, rue Gagné, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vuong Bich Huong Nguyen.

Montréal, le 15 novembre 1984

Les procureurs de la requérante,
38976-1-2 WEIGEL, DUONG & KLIGER

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-021360-842

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant un bureau principal dans la ville et le district de Montréal, 1155, boulevard Dorchester ouest, demanderesse, contre MARCEL BLANCHETTE, de lieux inconnus, défendeur.

Assignment

La Cour ordonne au défendeur, Marcel Blanchette, de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance.

Prenez avis qu'une copie de la déclaration et bref d'assignation ont été déposés à votre intention au greffe du district de Montréal, Montréal.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 4 décembre 1984

39045 R.D. TORMEY, J.C.P.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006336-844

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant un bureau principal dans la ville et le district de Montréal, 1155, boulevard Dorchester ouest, demande-

resse, contre MICHEL TURGEON, de lieux inconnus, défendeur.

Assignment

La Cour ordonne au défendeur, Michel Turgeon, de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance.

Prenez avis qu'une copie de la déclaration et bref d'assignation ont été déposés à votre intention au greffe du district de Montréal, Montréal.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 5 décembre 1984

39046 MARCEL BELLEVILLE, S.C.J.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012262-844

LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, corps politique dûment incorporé, ayant son siège social et son bureau principal, pour la province de Québec, au 600, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre DAVE REID, résidant et domicilié au 19028, boulevard Midway, Port Charlotte, Floride 33952, U.S.A., et SUZANNE MCKENZIE REID, épouse dudit DAVE REID, résidant et domiciliée au 19028, boulevard Midway, Port Charlotte, Floride 33952, U.S.A., défendeurs.

Assignment

Suite à l'autorisation accordée par Ronald Chassé, protonotaire adjoint de la Cour supérieure, les défendeurs sont avisés qu'une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée pour chacun d'eux au bureau du protonotaire de cette honorable Cour et qu'ils sont sommés de comparaître dans les dix (10) jours du présent avis, pour répondre à la demande contenue dans la déclaration. Chait Salomon, a/s Me Arthur I. Bronstein, procureur de la demanderesse, 1, place Ville-Marie, local 1901, Montréal, H3B 2C3, téléphone (514) 879-1353.

Montréal, le 14 décembre 1984.

39047 Le procureur,
ME ARTHUR L. BRONSTEIN

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

1848-2588 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1848-2588 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 décembre 1984

39037 *Les procureurs de la compagnie,*
SPIEGEL, SOHMER

ASSURANCE ANDRÉ VÉZINA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSURANCE ANDRÉ VÉZINA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 20 décembre 1984

39053 *Le président,*
ANDRÉ VÉZINA

CAMPING AÉROPORT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAMPING AÉROPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ancienne-Lorette, le 10 décembre 1984

39028 *Le procureur de la compagnie,*
ANTOINE HAMEL, notaire

LES ENTREPRISES CHUNG & LEE INC. CHUNG & LEE ENTERPRISES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES CHUNG & LEE INC.»

CHUNG & LEE ENTERPRISES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 décembre 1984

39029 *Les procureurs de la compagnie,*
HADJIS & FENG

CLUB DE MOTOCYCLISTES POSSÉDÉS DIABOLIQUES CLUB DE MOTOCYCLISTES POSSÉDÉS DIABOLIQUES CHAPITRE 2

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE MOTOCYCLISTES POSSÉDÉS DIABOLIQUES» et le «CLUB DE MOTOCYCLISTES POSSÉDÉS DIABOLIQUES CHAPITRE 2» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-Bleue, le 10 décembre 1984

39030 *Le procureur de la compagnie,*
MICHEL OUELLET, notaire

CONSULTANTS INFO-GROUPE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSULTANTS INFO-GROUPE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Léonard, le 17 décembre 1984

39054 *Pour la compagnie,*
MARC LAPIERRE

DERIX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DERIX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 15 décembre 1984

39069 *La secrétaire,*
STELLA DESROCHERS

DOBOIS REALTIES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DOBOIS REALTIES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 1^{er} novembre 1984

39031

Le secrétaire,
E. JAKABOVITS

GESTION MÉDICALE DE THETFORD-MINES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION MÉDICALE DE THETFORD-MINES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Thetford-Mines, le 4 décembre 1984

39032

La secrétaire,
MARCELLE TURCOTTE

**LES IMPORTATIONS H.S.S. INC.
H.S.S. IMPORTS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMPORTATIONS H.S.S. INC.—H.S.S. IMPORTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 décembre 1984

39057

Les procureurs de la compagnie,
FRANKEL & FRANKEL

HEMO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HEMO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Georges-de-Beauce, le 7 décembre 1984

39033

Le procureur de la compagnie,
BENOIT MAHEUX, notaire

J.E. PARÉ LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J.E. PARÉ LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lauzon, le 22 décembre 1984

39078

Pour la compagnie,
FERNAND PARÉ

KAY-RAKIER INCORPORATED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «KAY-RAKIER INCORPORATED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 décembre 1984

39034

Les procureurs de la compagnie,
CLARKSON, TÉTRAULT

LA CORPORATION STANMAR

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CORPORATION STANMAR» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 décembre 1984

39079

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL SOHMER

LAKESIDE FARMS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAKESIDE FARMS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 décembre 1984

39071 *Les procureurs de la compagnie,*
PHILLIPS & VINEBERG

LA SOCIÉTÉ D'ÉDITION DES RIVIÈRES, LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ D'ÉDITION DES RIVIÈRES, LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bedford, le 13 décembre 1984

39070 *Le secrétaire-comptable,*
GILLES MARTIN

LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Deux-Montagnes, le 13 décembre 1984

39038 *La trésorière,*
LÉA CHÉNARD

LA TABAGIE ST SACREMENT (1980) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA TABAGIE ST SACREMENT (1980) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 19 décembre 1984

39039 *Le secrétaire,*
CLÉMENT PICHETTE

LE COMITÉ POUR LA SAUVEGARDE DU MAGASIN J.A. GENDRON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE COMITÉ POUR LA SAUVEGARDE DU MAGASIN J.A. GENDRON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Caplan, le 3 décembre 1984

39055 *Le procureur de la compagnie,*
SERGE BARRIAULT, notaire

LES ENTREPRISES SIMARD ET DUCHESNE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES SIMARD ET DUCHESNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Félicien, le 11 décembre 1984

39056 *Pour la compagnie,*
M. SIMARD

LES LOISIRS VERMONT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES LOISIRS VERMONT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Stoneham, le 17 décembre 1984

39068 *Le secrétaire,*
JEAN-MARC SURET

LES MESSAGES POSITIFS DU QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES MESSAGES POSITIFS DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 décembre 1984

39080 *Le président,*
MICHEL VENNE

LES PROVISIONS BUDGET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PROVISIONS BUDGET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 décembre 1984

39072

Le procureur de la compagnie,
NORMAND S. KESSNER, *avocat*

ST-PIERRE & CARRIÈRE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ST-PIERRE & CARRIÈRE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Asbestos, le 17 décembre 1984

39035

Pour la compagnie,
DENYSE ST-PIERRE

LES RELIEURS ARTISANS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES RELIEURS ARTISANS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 décembre 1984

39040

Le procureur de la compagnie,
JEAN-MARC BLAIN

VARIÉTÉS AUX QUATRE CHEMINS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VARIÉTÉS AUX QUATRE CHEMINS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Alphonse, le 30 novembre 1984

39036

Le président,
ÉMILE PAYETTE

MAISONS MOBILES ROBERVAL SAGUENAY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAISONS MOBILES ROBERVAL SAGUENAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 2 novembre 1984

39073

Le procureur de la compagnie,
MAURIL TREMBLAY, *avocat*

MILE-END PACKERS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MILE-END PACKERS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 17 décembre 1984

39074

Les procureurs de la compagnie,
GAGNON, DE BILLY, CANTIN, MARTIN,
BEAUDOIN, LESAGE & ASSOCIÉS

Ministères — Avis concernant les

Industrie et du Commerce

Heures d'affaires

Délai pour certains établissements commerciaux situés dans des marchés publics

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 6 de la Loi modifiant la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (1984, chap. 17), qu'il accorde à certains établissements commerciaux, dont l'activité exclusive est la vente de denrées alimentaires et opérant à chaque jour avec plus de trois personnes en même temps dans l'établissement pour en assurer le fonctionnement, lesquels exercent leurs activités dans les marchés publics et dont les noms apparaissent en annexe, un délai jusqu'au 31 janvier 1985 pour se conformer aux dispo-

sitions de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2).

Québec, le 20 décembre 1984

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
RODRIGUE BIRON*

Annexe

Liste des établissements commerciaux situés dans des marchés publics et délais pour se conformer aux dispositions de la Loi

Établissements commerciaux	Délai jusqu'au
Marché du Boulevard 7777, boulevard Newman LaSalle, QC	
— Marché Boni	31 janvier 1985
Marché du Village 7800, boulevard Taschereau Brossard, QC	
— La Réserve du Village Inc.	31 janvier 1985
Marché de l'Ouest 3869, boulevard des Sources Dollard-des-Ormeaux, QC	
— Plantation	31 janvier 1985
— Boucherie La Préférence	31 janvier 1985
— Pêche Pêche	31 janvier 1985
— La Réserve du Village Inc.	31 janvier 1985
Marché Public 440 3335, autoroute 440 ouest Laval, QC	
— Marché Boni	31 janvier 1985
Marché public Saint-Léonard 6660, rue Jarry est Saint-Léonard, QC	
— Les Provisions du Marché St-Léonard	31 janvier 1985
Halles Fleurs de Lys 245, rue Soumandes Ville Vanier, QC	
— Le Marché Plus Inc.	31 janvier 1985

Délai pour certains établissements commerciaux situés dans des marchés publics

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 6 de la Loi modifiant la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (1984, chap. 17), qu'il accorde à certains établissements commerciaux, dont l'activité exclusive est la vente de denrées alimentaires et opérant à chaque jour avec plus de trois personnes en même temps dans l'établissement pour en assurer le fonctionnement, lesquels exercent leurs activités dans les marchés publics et dont les noms apparaissent en annexe, un délai jusqu'au 30 juin 1986 pour se conformer aux dispositions de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2) à la condition qu'ils n'augmentent pas leur nombre d'employés d'ici cette date.

Québec, le 20 décembre 1984

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
RODRIGUE BIRON*

Annexe

Liste des établissements commerciaux situés dans des marchés publics et délais pour se conformer aux dispositions de la Loi

Établissements commerciaux	Délai jusqu'au
Grand marché de la Rive Sud 999, boulevard Taschereau Greenfield-Park, QC	
— Fruits grand prix	30 juin 1986
— Le Tournedos Super Boucherie Ltée	30 juin 1986
Marché du Boulevard 7777, boulevard Newman LaSalle, QC	
— L'Avenue du Potager	30 juin 1986
— La Différence # 3 Super Boucherie	30 juin 1986
— Le Quartier # 3 Super Boucherie	30 juin 1986
Marché du Village 7800, boulevard Taschereau Brossard, QC	
— Boucherie la Différence	30 juin 1986
— Boucherie des Flandres	30 juin 1986
— Boulangerie Mon Village	30 juin 1986
— Charcuterie du Marché	30 juin 1986

Établissements commerciaux	Délai jusqu'au	Établissements commerciaux	Délai jusqu'au
Les Halles de Longueuil 3560, chemin Chambly Longueuil, QC		— La Factorerie Mena Bagels	30 juin 1986
— Charcuterie Fantastica	30 juin 1986	— Fromagerie Hamel	30 juin 1986
— Boucherie D.S.	30 juin 1986	— Pastafresca	30 juin 1986
— Jardin des Halles	30 juin 1986	— Poissonnerie du Vieux Port	30 juin 1986
— Épicerie des Halles	30 juin 1986	— Le Four doré	30 juin 1986
— Boucherie des Halles	30 juin 1986	Halles de Sainte-Foy 2500, chemin des Quatres-Bourgeois Sainte-Foy, QC	
— Boulangerie des Halles	30 juin 1986	— Boucherie des Halles de Ste-Foy Inc.	30 juin 1986
— Boucherie fine	30 juin 1986	— Boulangerie La mère Michèle	30 juin 1986
— La Volaille	30 juin 1986	— Aux Petits Délices G.S. Inc.	30 juin 1986
— Boucherie Jean-Pierre	30 juin 1986	— Potager Côté Inc.	30 juin 1986
— Panier de Fruits	30 juin 1986	Halles Fleurs de Lys 245, rue Soumandes Ville Vanier, QC	
Marché de l'Ouest 3869, boulevard des Sources Dollard-des-Ormeaux, QC		— Boucherie La Bonne Coupe Inc.	30 juin 1986
— Charcuterie du Marché	30 juin 1986	— La Fine Bouche Enr.	30 juin 1986
— Boulangerie du Village (11949 Canada Inc.)	30 juin 1986	— La Fournée Plus	30 juin 1986
— Fromagerie de l'Ouest Ltée	30 juin 1986	— Larbofruit, J.A. Rainville Inc.	30 juin 1986
— La Boucherie du Marché	30 juin 1986	— L'Ère du Vrac Inc.	30 juin 1986
— Pêcheur du marché	30 juin 1986	— Le Maraîcher des Halles Inc.	30 juin 1986
— Le Quartier	30 juin 1986	— Le Naturiste (J.M.B. 123348 Canada Inc.)	30 juin 1986
— L'Ancien Marché de l'Ouest Inc.	30 juin 1986	— Poissonnerie Quai-Bec Inc.	30 juin 1986
— Kuvī Fruits (114700 Canada Inc.)	30 juin 1986	Le Petit Quartier 1191, rue Cartier Québec	
— La Fromagerie Cavallaro	30 juin 1986	— Aux Petits Délices G.S. Inc.	30 juin 1986
— La Panetière et le Gourmet E.T. Inc.	30 juin 1986	— Poissonnerie Mer & Monde Inc.	30 juin 1986
— S.R. Qualité Meat Market Inc.	30 juin 1986	— Potager Côté Inc.	30 juin 1986
— Van Horne Bagel	30 juin 1986	— Boulangerie et Pâtisserie la Mère Michèle	30 juin 1986
Marché Public 440 3335, autoroute 440 ouest Laval, QC			
— La Boucherie française Inc.	30 juin 1986		
— Boulangerie 440 Inc.	30 juin 1986		
— La Côte de Boeuf Inc.	30 juin 1986		
— Cuisine à l'Ancienne	30 juin 1986		
— La Ferme du Marché Inc.	30 juin 1986		
— La France fromagère Inc.	30 juin 1986		
— Octofruits	30 juin 1986		
Marché public Saint-Léonard 6660, rue Jarry est Saint-Léonard, QC			
— Le Maraîcher	30 juin 1986		
— L'Ancien Marché de St-Léonard Inc.	30 juin 1986		
— Boucherie Vendôme	30 juin 1986		
— Charcuterie Le Pasteur	30 juin 1986		
— Croissanterie Coeur de Paris	30 juin 1986		

Proclamations

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire non organisé situé dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy à la ville de Roberval

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire non organisé situé dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 23 août 1984, sera annexée à la ville de Roberval, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 4 décembre 1984.

La description officielle des limites du territoire non organisé situé dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy à être annexé à la ville de Roberval, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 46.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité que régit cette loi tout territoire ou toute partie de territoire non organisé qui fait partie d'un comté. La proclamation est publiée à la *Gazette officielle du Québec* et l'annexion entre en vigueur à la date qui y est mentionnée.

Québec, le 4 décembre 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 147

6

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie de territoire de la municipalité de Kingsey-Falls à la municipalité du village de Kingsey-Falls dans la municipalité régionale de comté d'Arthabaska

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie de territoire de la municipalité de Kingsey-Falls, dans la municipalité régionale de comté d'Arthabaska, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 5 septembre 1984, sera annexée à la municipalité du village de Kingsey-Falls, dans la municipalité régionale de comté d'Arthabaska, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 4 décembre 1984.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de Kingsey-Falls et annexé à la municipalité du village de Kingsey-Falls, dans la municipalité régionale de comté d'Arthabaska, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 45 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 4 décembre 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 143

6

[L.S.]

Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie de territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Fidèle-de-Mont-Murray à la municipalité de la paroisse de Saint-Siméon dans la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie de territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Fidèle-de-Mont-Murray, dans la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 15 mai 1984, sera annexée à la municipalité de la paroisse de Saint-Siméon dans la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 4 décembre 1984.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de la paroisse de Saint-Fidèle-de-Mont-Murray et annexé à la municipalité de la paroisse de Saint-Siméon, dans la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 45 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 4 décembre 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 145

6

[L.S.]

Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie de territoire de la municipalité de Sainte-Julie à la municipalité de Lyster dans la municipalité régionale de comté de L'Érable

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie de territoire de la municipalité de Sainte-Julie, dans la municipalité régionale de comté de L'Érable, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 5 septembre 1984, sera annexée à la municipalité de Lyster, dans la municipalité régionale de comté de L'Érable, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 4 décembre 1984.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de Sainte-Julie et annexé à la municipalité de Lyster, dans la municipalité régionale de comté de L'Érable, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 45 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 4 décembre 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 144

6

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire non organisé situé dans la municipalité régionale de comté de Témiscamingue à la ville de Belleterre

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIIT:

Une partie du territoire non organisé situé dans la municipalité régionale de comté de Témiscamingue, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 26 septembre 1984, sera annexée à la ville de Belleterre, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 4 décembre 1984.

La description officielle des limites du territoire non organisé situé dans la municipalité régionale de comté de Témiscamingue à être annexé à la ville de Belleterre, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 46.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité que régit cette loi tout territoire ou toute partie du territoire non organisé qui fait partie d'un comté. La proclamation est publiée à la *Gazette officielle du Québec* et l'annexion entre en vigueur à la date qui y est mentionnée.

Québec, le 4 décembre 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 146

6

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Beauharnois sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Urbain-Premier

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Urbain-Premier sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Beauharnois, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 12 décembre 1984, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 2747-84.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Urbain-Premier a adopté le Règlement numéro 115-84 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Beauharnois.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Beauharnois, par son Règlement numéro 505, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Urbain-Premier.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 12 décembre 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 148

6

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
D'Annunzio, Mario J., 75, Grignon, Saint-Eustache, QC, J7R 4K3	84 11 18	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
Stephanou, Denis, 135, Sherbrooke est, app. 212, Montréal, QC, H2X 1C6	83 11 05	
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Blanchard, Guy-A., 94, Henri-Bourassa est, Montréal, QC, H3L 1B5	84 04 23	
McGraw, Jean-Yves, 3011, av. Cédar, Montréal, QC, H3Y 1Y8	84 02 18	
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Boivin, Marie, 5730, avenue Darlington, appartement 1, Montréal, QC, H3S 2H7	83 12 03	
Boyer, Guy, C.P. 6209, Succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	84 02 26	
Delaney, Cecil, 102, l'Espérance, Saint-Lambert, Chambly, QC, J4P 1X7	84 10 06	
Pack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
<i>Région de Québec</i>		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Caplan, Harvey, 1, Westmount Square, Westmount, QC, H3Z 2P9	83 10 18	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 09 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmout, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Harris, Robert W., 1414, Drummond, app. 1009, Montréal, QC, H3G 1W1	84 09 10	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Leduc, Maurice, 575, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	84 12 12	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Seney, Pierrette, 1297, avenue St-Viateur, Outremont, QC, H2V 1Z2	84 09 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Fontaine, André, 1800, Dessaulles, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Reid, Charles-D., 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, Laval, QC, H7G 2E6	83 12 31	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Barbeau, Ginette, 2647, Allard, Montréal, QC, H4E 2L7	84 10 27	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Bégin, Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	83 09 23	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Belisle, Paul-Émile, 1414, Drummond, app. 618, Montréal, QC, H3G 1W1	81 11 12	
Bertrand, Jean-Louis, 435, Oakville, Dorval, QC, H9S 2R7	74 08 17	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Boivin, Danielle, 7630, Centrale, LaSalle, QC, H8P 1K9	84 10 27	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A. Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowycz, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, HIT 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A. Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 31	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 25	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Oliver, Austen William, 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Oliver, Howard Thomas, 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turgeon, Pierre, 8500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg, QC, G1G 5X1	84 10 27	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vennerie, Carlo, 1987, boul. Rosemont, Montréal, QC, H2G 1S9	83 12 28	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yelle, Robert, 1760, Prieur est, Montréal, QC, H2C 1M6	83 12 28	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Zilio, Daniel, 10335, J.-J.-Gagnier, Montréal, QC, H2B 3A1	84 10 27	
<i>Région de Québec</i>		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavelier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
<i>Région du Saguenay</i>		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
<i>Région des Cantons de l'Est</i>		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
<i>Région de Montréal</i>		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
<i>Région de Québec</i>		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	

39052

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Cap-Rouge

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 22 novembre 1984, constituant en corporation sans but lucratif: Mme Madeleine Rioux, conseillère, 4065, rue Charles-A-Roy, Cap-Rouge, QC; M. Pierre-André Ber-

nier, administrateur, 1189, rue de la Sapinière, Cap-Rouge, QC; M. Laurent A. Bombardier, secrétaire-trésorier, 1332, rue Duchesnay, Cap-Rouge, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Cap-Rouge dans le district judiciaire de Québec.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

JEAN-LUC LESAGE, notaire

39082

Office municipal d'habitation de la ville de Richmond

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 17 novembre 1984, constituant en corporation sans but lucratif: M. André Lupien, rentier, C.P. 406, Richmond, QC; M. Pierre Masse, rentier, C.P. 912, Richmond, QC; M. Gilles Ducharme, secrétaire-trésorier, C.P. 1250, Richmond, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Richmond dans le district judiciaire de Richmond.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

39083

JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

Office municipal d'habitation de Saint-Colomban

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 26 novembre 1984, constituant en corporation sans but lucratif: M. François Lemay, directeur, 790, montée de l'Église, Saint-Colomban, QC; M. Maurice Paiement, chef de groupe, 26, montée Brisebois, Saint-Colomban, QC; M. Maurice Préville, vendeur, 129, côte Saint-Paul, Saint-Colomban, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Colomban dans le district judiciaire de Terrebonne.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

39084

JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol-les-Neiges

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 17 novembre 1984, constituant en corporation sans but lucratif: M. Robert Chevalier, opérateur, 3593, Royale, Saint-Ferréol-les-Neiges, QC; M. Richard Bois,

comptable, 109, rue du Contour, Saint-Ferréol-les-Neiges, QC; Mme Louise Bouvier, secrétaire-trésorière, 2190, Royale, Saint-Ferréol-les-Neiges, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges dans le district judiciaire de Québec.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

39085

JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

Office municipal d'habitation de Sainte-Julienne

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 22 novembre 1984, constituant en corporation sans but lucratif: M. Guy Villemare, rentier, Sainte-Julienne, QC; M. Jean-Paul Patenaude, contremaître, Sainte-Julienne, QC; M. J.L. Jimmy Laveaux, secrétaire-trésorier, Sainte-Julienne, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Julienne dans le district judiciaire de Joliette.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

39086

JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

Soumissions — Demandes de

Village de Bernierville (Frontenac)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Bernierville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 000 000 \$ d'obligations du village de Bernierville datées du 25 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 25 août et 25 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou dépo-

sées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 28 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 25 février 1985.

Tableau d'amortissement — 2 000 000 \$

Année	Capital
25 février 1986	62 000 \$
25 février 1987	70 000
25 février 1988	78 000
25 février 1989	87 000
25 février 1990	98 000
25 février 1990	1 605 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Bernierville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 25 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 173 — 2 000 000 \$ aqueduc, égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 28 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 28 janvier 1985 à

19 h 30, au bureau municipal, 821, rue Principale, village de Bernierville, comté de Frontenac, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Bernierville, comté de Frontenac, le 18 décembre 1984

La secrétaire-trésorière,
ALINE MARCHAND

Bureau municipal

821, rue Principale

village de Bernierville

comté de Frontenac, QC G0N 1N0

téléphone: 428-9404, code 418

39094

Ville de Magog

(Orford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Magog» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 944 000 \$ d'obligations de la ville de Magog datées du 25 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 25 août et 25 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 28 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 25 février 1985.

Tableau d'amortissement — 4 944 000 \$

Année	Capital
25 février 1986	168 000 \$
25 février 1987	180 000
25 février 1988	196 000
25 février 1989	212 000
25 février 1990	224 000
25 février 1990	3 964 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Magog s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 25 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 662 000 \$; 772 — 300 000 \$ réseau d'égout; 774 — 27 000 \$ réseau d'aqueduc et d'égout; 783 — 230 000 \$ achat d'équipement et travaux; 785 — 600 000 \$ honoraires professionnels; 787 — 58 500 \$ aqueduc, égout, fondation de rues; 788 — 16 500 \$ acquisition de terrains, fins industrielles; 789 — 1 300 000 \$ const. station épuration d'eau; 790 — 300 000 \$ const. intercepteur d'égout; 798 — 1 000 000 \$; 804 — 450 000 \$ assainissement des eaux.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 28 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 28 janvier 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 7, rue Principale est, ville de Magog, comté d'Orford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Magog, comté d'Orford, le 18 décembre 1984

Le greffier,
JEAN-PAUL LANGE

Hôtel de ville
7, rue Principale est
ville de Magog
comté d'Orford, QC J1X 1Y4
téléphone: 843-6501, code 819

39095

Ville de Marieville (Iberville)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Marieville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 321 000 \$ d'obligations de la ville de Marieville datées du 25 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 25 août et 25 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 28 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 25 février 1985.

Tableau d'amortissement — 321 000 \$

Année	Capital
25 février 1986	23 000 \$
25 février 1987	25 000
25 février 1988	29 000
25 février 1989	28 000
25 février 1990	32 000
25 février 1990	184 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Marieville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 25 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 538-3 — 61 600 \$ construction domiciliaire; 547 — 19 300 \$ honoraires professionnels; 551 — 195 700 \$ aqueduc; 555 — 8 223 \$ trottoirs; 556 — 36 177 \$ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 28 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 28 janvier 1985 à 18 h 30, à l'hôtel de ville, 682, rue Saint-Charles, ville de Marieville, comté d'Iberville, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Marieville, comté d'Iberville, le 19 décembre 1984

Le greffier,
YVES G. VINCENT

Hôtel de ville
682, rue Saint-Charles
ville de Marieville
comté d'Iberville, QC J0L 1J0
téléphone: 460-4444, code 514

39096

Ville de Notre-Dame-du-Lac (Kamouraska-Témiscouata)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Notre-Dame-du-Lac» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 982 000 \$ d'obligations de la ville de Notre-Dame-du-Lac datées du 25 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 25 août et 25 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 28 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 25 février 1985.

Tableau d'amortissement — 982 000 \$

Année	Capital
25 février 1986	129 000 \$
25 février 1987	143 000
25 février 1988	156 000
25 février 1989	171 000
25 février 1990	189 000
25 février 1991	194 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Notre-Dame-du-Lac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 25 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 933 000 \$; 12-84 — 49 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 28 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 28 janvier 1985 à 20 h 30, à l'hôtel de ville, 5, rue Hôtel-de-Ville, ville de Notre-Dame-du-Lac, comté de Kamouraska-Témiscouata, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Notre-Dame-du-Lac, comté de Kamouraska-Témiscouata, le 18 décembre 1984

Le greffier,
HERMEL ROUSSEL

Hôtel de ville
5, rue Hôtel-de-Ville,
ville de Notre-Dame-du-Lac
comté de Kamouraska-Témiscouata, QC G0L 1X0
téléphone: 899-6743, code 418 39097

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DU FER (SERF)

La formation d'une association, sous le nom de « SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DU FER (SERF) », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1984 12 05.

Le siège principal de l'association est au 638, Dequen, Sept-Îles, district judiciaire de Mingan.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2310-6271

39087

LE SYNDICAT DES COIFFEURS ET COIFFEUSES DE MONTMAGNY, L'ISLET ET BELLECHASSE

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1984 11 21, autorisé « LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS COIFFEURS DES COMTÉS DE MONTMAGNY, L'ISLET ET BELLECHASSE » à changer son nom en celui de « LE SYNDICAT DES COIFFEURS ET COIFFEUSES DE MONTMAGNY, L'ISLET ET BELLECHASSE ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 26 novembre 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1311-5092

39064

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Service des Réclamations — CN Route

Avis est donné, par les présentes, que tous les effets restant non réclamés pour une période de 3 mois à compter du 9 novembre 1984, sont en mains aux bureaux de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Division des Messageries — CN Route), à divers endroits du Réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Croddock, directeur de la vente (Lic. no 84-1, comté de Dufferin), Orangeville, un mille à l'ouest d'Orangeville, Ontario, sur la route no 9, par le lot 5, concession 2, part 2, Township of East Garafraxa, Ontario à 10 heures le 24 janvier 1985, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, le 12 novembre 1984

Le directeur des réclamations,
E. PONZI

38614-49-6

Vente par licitation

Hull

Fieri Facias de Terris

Jugement

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Hull

No 550-04-000288-841

GÉRARD LaSALLE, résidant et domicilié au 2267, boulevard Saint-Joseph, secteur Orléans, Gloucester, province d'Ontario, et **GISELE** LaSALLE, résidant et domiciliée au 604, Glenhurst Crescent, Ottawa, province d'Ontario, et **CARMELLE** LaSALLE, résidant et domiciliée au 669, rue des Outaouais, Pointe-Fortune, province d'Ontario, et **MARIELLE** LaSALLE, résidant et domiciliée au 1181, rue Saint-Jérôme, secteur

Orléans, Gloucester, province d'Ontario, et GABRIELLE LaSALLE, résidant et domiciliée au 2180, rue Stonehenge, Ottawa, province d'Ontario, et THÉRÈSE LaSALLE, résidant et domiciliée au 884, Borland Drive, secteur Orléans, Gloucester, province d'Ontario, et GILBERT LaSALLE, résidant et domicilié au 2267, boulevard St-Joseph, secteur Orléans, Gloucester province d'Ontario, et MICHEL LaSALLE, résidant et domicilié au 1181, rue Saint-Jérôme, secteur Orléans, Gloucester, province d'Ontario, parties demandereses, contre DAME DENISE MONGEAU, résidant et domiciliée à Otter-Lake, district de Pontiac, province de Québec, partie défenderesse.

« Tout cet emplacement, propriété de la succession de feu Onésime LaSalle, connu et désigné comme étant partie du lot trente-quatre (ptie 34), dans le Deuxième Rang (rg 2) au cadastre officiel du canton de Leslie et étant ainsi décrit dans les titres du défunt: (100 pi x 200 pi).

Un terrain faisant partie du lot trente-quatre (ptie 34), situé dans le Deuxième Rang (rg 2), d'après le cadastre du canton de Leslie, comté de Pontiac, province de Québec, Canada, lequel terrain est délimité comme suit: commençant à un point situé sur la rive du lac Hughes, à une distance de trois cents pieds (300 pi), mesurée en longeant la rive sud dudit lac Hughes, du point de commencement de la propriété acquise par le vendeur d'un nommé Ruben Raymond Sheppard, par acte enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Pontiac sous le numéro 63718; de là, vers l'est, une distance de cent pieds (100 pi), en longeant la rive sud du lac Hughes, la ligne des hautes eaux du lac constituant la limite frontale du terrain; de là, tournant à droite et allant vers le sud, une distance de deux cents pieds (200 pi) depuis ladite ligne des hautes eaux, le terrain étant borné de ce côté par le reste du lot 34 des mêmes rang et canton; de là, en tournant à droite et allant vers l'ouest, une distance de cent pieds (100 pi), cette ligne, qui constitue la limite arrière du terrain, longeant le reste du lot 34; de là, tournant à droite et allant en direction nord, une distance de deux cents pieds (200 pi) jusqu'à la rive du lac Hughes, le terrain étant borné de ce côté par le reste du lot 34, propriété du vendeur, ladite partie étant bornée au nord par ledit lac Hughes et de tous autres côtés, par autre partie du même lot; le tout en mesures anglaises et en plus ou moins; avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances; avec et sujet à toutes les servitudes et réserves actives ou passives, apparentes ou occultes, affectant ou en faveur de ladite propriété, et notamment la réserve des trois (3) chaînes en faveur de Sa Majesté la Reine (Gouvernement du Québec), s'il y a lieu, et

cadastre du canton de Leslie, comté de Pontiac, province de Québec, Canada, lequel terrain, de configuration rectangulaire, est délimité comme suit: commençant à un point situé à une distance de cinq cents pieds (500 pi), mesurée le long de la rive sud du lac Hughes, depuis le point où la limite des lots 34 et 35 rejoint ladite rive; de là, toujours vers l'est, en longeant la rive sud du Petit lac Hughes, une distance de cent pieds (100 pi); de là, en tournant à droite, en direction sud, une distance de deux cents pieds (200 pi); de là, en tournant à droite, en direction ouest, une distance de 100 pieds (100 pi); de là, en tournant à droite et en direction nord, une distance de deux cents pieds (200 pi), soit jusqu'au point de commencement. Le terrain est borné comme suit: au nord par le Petit lac Hughes, et à l'est, au sud et à l'ouest par d'autres parties du lot 34, rang 2, canton de Leslie; avec toutes les circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cinq mille huit cent cinquante-neuf dollars et trente-huit centins (5 859,38 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, palais de justice, rue John, Campbell's-Bay, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 5 décembre 1984

39093

La totalité du terrain appartenant à la succession d'Onésime LaSalle et faisant partie du lot trente-quatre (ptie 34), situé dans le Deuxième Rang (rg 2), d'après le

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Abitibi

No 605-05-000203-831

S. 605-18-000015-840

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, personnellement et ès qualités de mandataire de la Banque Nationale du Canada, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, demanderesse, contre GEORGES GAUTHIER, domicilié et résidant à R.R. 1, Senneterre, district d'Abitibi, QC, J0Y 2M0, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro quarante et un (41) du rang Neuf (rg 9), au cadastre officiel pour le canton de Senneterre; à distraire cependant toute cette partie dudit lot numéro quarante et un appartenant à monsieur Gabriel Roy, cette partie distraite étant bornée comme suit: vers le nord par la limite nord dudit lot numéro quarante et un; vers le sud et vers l'est par le chemin conduisant au chalet municipal; et vers l'ouest par un ruisseau qui se déverse dans la rivière Bell; avec bâtisse dessus érigées, circonstances et dépendances. Sujet ledit immeuble à une servitude de puisage d'eau mentionnée en un acte de vente reçu devant le notaire soussigné, le 29 septembre 1978, et enregistré à Amos sous le numéro 168319. Sujet également à une hypothèque de premier rang consentie à Fiducie H.F.C. Ltée, tel que constaté par acte enregistré, le 25 février 1983, sous le numéro 208664 du bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, mais en autant que partie dudit immeuble, tel que ci-après décrit, est concerné:

Désignation:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante et un (41 ptie) du rang Neuf (rg 9), au cadastre officiel pour le canton de Senneterre et mesurant deux cent quatre-vingt-cinq pieds (285 pi) de largeur sur une profondeur de cent cinq pieds (105 pi)

du côté nord et de cent cinquante pieds (150 pi) du côté sud, mesures anglaises et plus ou moins et pouvant se décrire comme suit: partant d'un point, étant le coin nord-ouest dudit immeuble situé à l'intersection de la ligne séparative des lots quarante et quarante et un, rang Neuf (rg 9), canton de Senneterre, avec la limite est dudit chemin public, suivre cette ligne séparative en direction est sur une distance de cent cinq pieds (105 pi); de ce dernier point, faire angle droit et suivre en direction sud une distance de deux cent quatre-vingt-cinq pieds (285 pi) pour atteindre le coin sud-est dudit immeuble; de ce dernier point, faire angle droit et parcourir en direction ouest une distance de cent cinquante pieds (150 pi) pour ainsi atteindre un point situé en bordure du chemin public et étant le coin sud-ouest dudit immeuble; de ce dernier point, suivre la ligne est dudit chemin public en direction nord-est jusqu'au point de départ; avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

2. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro quarante (40) du rang Neuf (rg 9), au cadastre officiel pour le canton de Senneterre. »

La mise à prix est fixée à 8 480,00 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.)

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue ouest, Amos, le MERCREDI TREIZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CLAUDE TURPIN

Bureau du shérif

Cour supérieure

Amos, le 10 décembre 1984

39022

Arthabaska

Saisie-exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Arthabaska

Nos 415-05-000172-840 C.S.A.

415-18-000041-840 Shérif Arth.

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B1, art. 100), avec siège social au

500, place d'Armes, Montréal, QC, partie demanderesse, contre JEAN ROY, en sa qualité de syndic à la faillite de Nicole Lacerte, 110, rue Laurier est, Arthabaska, et FLORIAN SIMONEAU, 302, rue Blais, Victoriaville, et NICOLE LACERTE, 302, rue Blais, Victoriaville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francis sud, Arthabaska, mis en cause.

« Un terrain bâti, de figure régulière, situé dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire, rue Benoît, no 940, désigné sous le numéro cinq cent six, subdivision huit (506-8) au cadastre officiel du canton d'Arthabaska, paroisse de Sainte-Victoire; ensemble la maison y érigée, circonstances et dépendances ».

La mise à prix est fixée à 9 150,00 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francis sud, Arthabaska, le MARDI DOUZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 19 décembre 1984 39088

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-02-021305-847
760-18-000041-849

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GARY SHORT, résidant et domicilié au 1, Bellevue Park, Pointe-Claire, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR

de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un terrain situé dans la ville de Vaudreuil, comté de Vaudreuil, QC, lequel terrain est désigné sur le cadastre de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil comme étant la subdivision dix-sept du lot originaire deux mille quarante-deux (2042-17). Ce terrain a une contenance de quatorze mille neuf cent quarante-sept pieds carrés (14 947 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Avec la maison dessus construite, portant le numéro 5033 du boulevard Harwood, Vaudreuil, QC. En l'état où l'immeuble se trouve actuellement, avec ses circonstances et dépendances et tous les droits y rattachés. »

La mise à prix est fixée à 14 645,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 11 décembre 1984 39089

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 705-05-000399-843
760-18-000038-845

CAISSSE POPULAIRE DE L'ÉPIPHANIE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 131, rue Amireault, L'Épiphanie, district de Joliette, partie demanderesse, contre JEAN BAPTISTE CHEVIGNY, gentilhomme, domicilié et résidant au 10, avenue des Pins, L'Assomption, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Louis-Joliette en la ville de Châteauguay, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt-quatre (224-408) aux plan et livre de renvoi officiels de

la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, ayant une superficie de cinq mille cent quinze pieds carrés (5 115 pi²), mesures anglaises et plus ou moins; avec maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 416, rue Louis-Joliette, Châteauguay, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 11 479,95 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, le DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif

Cour supérieure

Valleyfield, le 10 décembre 1984

39023

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauharnois

Nos 500-05-003280-847

760-18-000040-841

CONSTRUCTION SOGESAN LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 560, Wright, ville Saint-Laurent, district de Montréal, partie demanderesse, contre AMBACO INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 89, boulevard Don-Quichotte, local 1, ville de l'Île-Perrot, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Perrot, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant le lot originaire trois cent quatre-vingt-neuf (389) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, ayant une superficie de deux mille cent vingt-quatre mètres carrés et six dixièmes de mètres (2 124,6 m²), subdivisé en dix (10) lots le 17 janvier 1984 soit: le lot numéro un (1) de la subdivision officielle du lot originaire trois cent quatre-vingt-neuf (389-1), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot; le lot numéro deux (2) de la subdivision officielle du lot originaire trois cent quatre-vingt-neuf (389-2), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-

Perrot; le lot numéro cent un (101) de la subdivision officielle du lot originaire trois cent quatre-vingt-neuf (389-101), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot; le lot numéro cent deux (102) de la subdivision officielle du lot originaire trois cent quatre-vingt-neuf (389-102) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot; le lot numéro cent trois (103) de la subdivision officielle du lot originaire trois cent quatre-vingt-neuf (389-103) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot; le lot numéro cent quatre (104) de la subdivision officielle du lot originaire trois cent quatre-vingt-neuf (389-104) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot; le lot numéro deux cent un (201) de la subdivision officielle du lot originaire trois cent quatre-vingt-neuf (389-201), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot; le lot numéro deux cent deux (202) de la subdivision officielle du lot originaire trois cent quatre-vingt-neuf (389-202), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot; le lot numéro deux cent trois (203) de la subdivision officielle du lot originaire trois cent quatre-vingt-neuf (389-203), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot; le lot numéro deux cent quatre (204) de la subdivision officielle du lot originaire trois cent quatre-vingt-neuf (389-204), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot; avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro 560, boulevard Perrot. »

La mise à prix est fixée à 99 200,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif

Cour supérieure

Valleyfield, le 10 décembre 1984

39024

Bedford*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

Nos 460-05-000596-820

460-18-000309-847

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, rue de Lagauchetière ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES DUPACO INC., corporation légalement constituée, a/s de monsieur Normand Dubuc, officier de la compagnie, 1300, rue Saint-Émile, ville de Sainte-Pie-de-Bagot, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

a) Le lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-treize (593-4) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford.

b) Le lot numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-treize (593-5) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford.

c) Une partie non subdivisée du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-treize (ptie 593) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford, ladite partie mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) de largeur en front et à l'arrière, et cent quatre-vingts pieds (180 pi) de profondeur, soit une superficie totale de trente-deux mille quatre cents pieds carrés (32 400 pi²) et étant borné comme suit: au nord et à l'ouest par d'autres parties du lot 593, au sud par le chemin public, étant également une partie du lot 593 et à l'est par le lot 593-4. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 26 837,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bedford, 77, rue Principale, Granby, le MAR-

DI DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1985 à
QUINZE heures.

La shérif adjointe,
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif

Cour supérieure

Granby, le 18 décembre 1984

39090

Joliette*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-004054-811

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau et son siège social à Montréal, dit district, partie demanderesse, contre JEAN PIERRE GERVAIS, domicilié et résidant au 1270, rang Saint-Michel, cité de Saint-Ignace-de-Loyola, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Les droits du débiteur dans un bail emphytéotique consenti par Camille Courchesne et portant sur le terrain situé à Saint-Ignace-de-Loyola, connu et désigné comme étant une partie du lot soixante-dix (ptie 70) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de La Visitation-de-l'Île-Dupas, de la contenance de soixante-cinq pieds (65 pi) de largeur sur la profondeur qu'il y a à partie du chemin qui le borne en front à aller au pied de la côte du fleuve Saint-Laurent et borné du côté nord-est au terrain de Émile Roy ou représentants, étant une partie du lot 70 dudit cadastre et de l'autre côté du terrain de Camille Courchesne ou représentants, étant une partie du lot 70 dudit cadastre; avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 1270, rang Saint-Michel, Saint-Ignace-de-Loyola. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 3 968,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le MARDI DOUZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 13 décembre 1984

39065

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-12-003157-844

L LE PERCEPTEUR DES PENSIONS ALIMENTAIRES DE ST-HYACINTHE, partie saisissante, et DIANE LABELLE, partie demanderesse, contre GAÉ-TAN RUEST, 417, rue Cartier, appartement 12, Longueuil, QC, J4K 4B7, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro sept cent soixante-sept (ptie no 767) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, mesurant cent vingt-cinq pieds de largeur en avant dans sa ligne nord-est et en arrière dans sa ligne sud-ouest par une profondeur de cent pieds dans ses côtés nord-ouest et sud-est. Cet emplacement est borné en arrière dans son côté sud-ouest par la ligne de division des lots 767 et 768 dudit cadastre, dans son côté sud-est de même qu'en avant par d'autres parties dudit lot demeurant la propriété du vendeur ou représentants et dans son côté nord-ouest par une autre partie dudit lot, propriété de M. Émilien Ouellette. L'angle ouest de l'emplacement présentement vendu est situé à une distance de 2 226 pieds au sud du point d'intersection de la ligne de division des lots 767 et 768 dudit cadastre et du côté sud de English Road. Cette mesure étant prise le long de la ligne de division des lots 767 et 768 dudit cadastre; toutes mesures ci-dessus étant en mesures anglaises et plus ou moins. Avec droit de passage dans la rue en front de ce lot, ainsi que toutes rues que le vendeur aurait ouvertes sur le terrain qu'il est en train de développer. Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits y inhérents, servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en

argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670^e du C.P.C., est fixé à la somme de 1 596,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MERCREDI TREIZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 17 décembre 1984

39066

Mingan

Bref *Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Mingan
No C.M.C. 2698
S. 650-18-000032-841

L LA VILLE DE SEPT-ÎLES, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sept-Îles, 546, avenue Dequen, district de Mingan, partie demanderesse, contre ROBERT CAVARELLO, domicilié et résidant au 12, Narcisse-Blais, Baie-Comeau, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant: la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatorze (294-1), du rang Deux (rg 2), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot originaire deux cent neuf (209-2), du rang Deux (rg 2), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Conformément à l'article 688.1 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 3 354.00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par

le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le JEUDI QUATORZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

39067

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-025469-847

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, de Lagauchetière ouest, Montréal, province de Québec, demanderesse, contre HARRY INGLISSIS, CATHERINE INGLISSIS, 391, de Chambly, Chomedey, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble de la codéfenderesse, Catherine Inglissis:

« Un terrain donnant sur l'avenue de Chambly dans la ville de Laval, province de Québec, et désigné sur le cadastre de la paroisse de Saint-Martin comme étant la subdivision vingt du lot originaire douze (12-20). Avec le bâtiment dessus construit, portant le numéro 391 de l'avenue de Chambly (autrefois le numéro 5085 de la rue Claudel). En l'état où l'immeuble se trouve actuellement, avec ses circonstances et dépendances et tous les droits y rattachés, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 20 196,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le QUINZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 décembre 1984

39048

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002212-848
S. 200-18-000178-846

BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 5, route Trans-Canada ouest, Lévis, district de Québec, demanderesse, contre J.P. LAVERDIÈRE & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 543, du Manoir, Saint-Patrice-de-Beaurivage, district de Québec, et JEAN-PAUL LAVERDIÈRE et FRANÇOISE DUMAS-LAVERDIÈRE, domiciliés et résidant au 543, du Manoir, Saint-Patrice-de-Beaurivage, district de Québec, défendeurs.

« Un emplacement situé dans le village de Saint-Patrice-de-Beaurivage, faisant partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 198) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises et borné comme suit: en front vers le nord par la rue du Manoir, vers l'ouest par le terrain de J.P. Laverdière & Fils Inc. et des deux autres côtés par le résidu dudit lot propriété de Charles Roger; le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à neuf mille neuf cent soixante-treize dollars et soixante-quinze cents (9 973,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Mégantic, 1780, Dublin, Inverness, le QUATORZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

« Un emplacement faisant partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 198) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage, mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur sur deux cent deux pieds (202 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises et plus ou moins et borné comme suit: en front, vers le nord, par la rue du Manoir, vers l'ouest par la succession de dame Mike Monaghan, vers le sud par le résidu dudit lot propriété de M. Charles Roger et vers l'est partie par le terrain de M. Jean-Paul Laverdière et partie par le résidu dudit lot propriété de M. Charles Roger; le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars (18 988,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Mégantic, 1780, Dublin, Inverness, le QUATORZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 12 janvier 1985

39091

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-12-027282-822
Percepteur P-2418
S. 200-18-000236-842

LYSE LACHANCE GARIÉPY, en sa qualité de percepteur des pensions alimentaires, 300, boulevard Jean-Lesage, local 1.17, Québec, pour la créance de dame Louise Bélanger, demanderesse, contre ROBERT LEMELIN dit Jenkins, Saint-Henri-de-Lauzon, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision neuf du lot originaire numéro sept cent quatre-vingt (780-9) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Henri-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis. Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro huit du lot originaire sept cent quatre-vingt (780-8) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Henri-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement de l'honorable Henri LaRue, J.C.S., du 17 décembre 1984.

La mise à prix est fixée à deux mille cent douze dollars et cinquante cents (2 112,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le QUATORZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 12 janvier 1985

39092

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000038-844

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, les Banque Canadienne Nationale et Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1979, S.R.C., chap. B-1, art. 100), dont le siège social est situé au 500, place d'Armes, Montréal, ayant un bureau au 186, de la Cathédrale, cité et district de Rimouski, partie demanderesse, contre 122009 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au chemin Val-Neigette, Sainte-Blandine, district de Rimouski, partie défendresse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

1. Une partie du lot numéro trente-deux-A (ptie 32-A), Premier Rang, canton de Macpès, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de profondeur, nord-sud, sur cinquante pieds (50 pi) de largeur est-ouest, mesures anglaises, la ligne nord de ce terrain se trouvant à soixante-quinze pieds du chemin public, dite mesure étant prise le long de la ligne séparative d'avec la propriété d'Alphonse Brisson ou représentants, le tout bornant au nord-ouest à la partie en deuxième lieu décrite, au nord-est à la partie du lot 32-D ci-après, au sud-est à la partie en troisième lieu décrite, et au sud-ouest à la partie en cinquième lieu décrite.

2. Une partie du lot numéro trente-deux-A (ptie 32-A), Premier Rang au cadastre du canton de Macpès, mesurant cinquante-sept pieds et vingt-trois centièmes (57,23 pi) de front, sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, mesures anglaises, bornée au nord-ouest en front au chemin public, au nord-est à la partie du lot 32-D ci-après, au sud-est à la partie en premier lieu décrite et au sud-ouest à la partie en cinquième lieu décrite.

3. Une partie du lot numéro trente-deux-A (ptie 32-A), Premier Rang au cadastre du canton de Macpès, étant un terrain de figure triangulaire, mesurant cinquante-sept pieds et vingt-trois centièmes (57,23 pi) dans la ligne nord-ouest et quarante pieds (40 pi) dans la ligne sud-ouest, mesures anglaises et se terminant en pointe au nord-est, mesures anglaises, bornée au nord-ouest à la partie en premier lieu décrite, au nord-est à la partie du lot 32-D ci-après, au sud-est à la partie en sixième lieu décrite et au sud-ouest à la partie en cinquième lieu décrite.

4. Une partie du lot numéro trente-deux-D (ptie 32-D), Premier Rang, canton de Macpès, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur cent soixante pieds (160 pi) de profondeur, mesures anglaises, bornée au nord-ouest au chemin Val-Neigette, au nord-est au résidu dudit lot 32-D, au sud-est à une autre partie dudit lot, propriété de Alphonse Brisson ou représentants, et au sud-ouest aux parties du lot 32-A ci-dessus décrites pour partie et à la partie du lot 32-A en sixième lieu décrite pour autre partie.

5. Une partie du lot numéro trente-deux-A (ptie 32-A), Premier Rang, canton de Macpès, mesurant quinze pieds (15 pi) de largeur de l'est à l'ouest par cent quatre-vingt-quinze pieds (195 pi) environ de profondeur, bornée au nord-ouest à la route Val-Neigette, au nord-est par d'autres parties dudit lot en premier, deuxième et troisième lieu décrites, au sud-est au terrain ci-après décrit en sixième lieu et au sud-ouest au résidu dudit lot propriété de Gilbert Brisson.

6. Une partie du lot numéro trente-deux-A (ptie 32-A), Premier Rang, canton de Macpès, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) du nord au sud par soixante-cinq pieds (65 pi) de profondeur, bornée au nord-ouest par les parties en troisième et cinquième lieu décrites, au nord-est partie à la parcelle en quatrième lieu décrite et partie au résidu du lot 32-D, au sud-est à la partie en septième lieu décrite, et au sud-ouest au résidu du lot 32-A propriété de Gilbert Brisson.

7. Une partie du lot numéro trente-deux-A (ptie 32-A), Premier Rang, canton de Macpès, mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) de l'est à l'ouest par cent pieds (100 pi) de profondeur, nord-sud, bornée au nord-ouest par les parties en cinquième et sixième lieu décrites, au

nord-est par le lot 32-D, au sud-est et sud-ouest au résidu du lot 32-A propriété de Gilbert Brisson.

8. Avec les bâtisses érigées, sises dans la municipalité de Sainte-Blandine, comté de Rimouski.

9. Partie du lot trente-deux-A, Premier Rang, dudit cadastre, bornée et décrite comme suit: au nord-ouest dans une ligne mesurant cent soixante-dix pieds par le chemin Val-Neigette; au nord-est dans une ligne mesurant cent dix pieds par le résidu propriété de Gilbert Brisson; au sud-est dans une ligne mesurant cent cinquante pieds par le résidu propriété de Gilbert Brisson; au sud-ouest dans une ligne mesurant cent soixante-dix pieds par le lot 31-C propriété de Elphège Lévesque.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 74 916,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc, suivant jugement du 26 novembre 1984, au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 17 décembre 1984

39049

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000040-840

LA CAISSE POPULAIRE DE STE-LUCE-LUCEVILLE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 60, rue Saint-Laurent, Luceville, district de Rimouski, partie demanderesse, contre JEAN-MARC BOUDREAU, résidant et domicilié au 2^e Rang est, Sainte-Luce, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

1. « Les lots numéro deux cent dix-neuf et deux cent vingt (219 et 220) du cadastre de la paroisse de Sainte-Luce; à distraire du lot 219, un emplacement mesurant

cent pieds de largeur par cent pieds de profondeur, étant l'emplacement de l'ancienne école et la lisière de terrain appartenant à Québec-Téléphone, avec droit de passage, borné au nord-ouest au chemin du 2^e Rang, au sud-ouest au lot 218 et des deux autres côtés au résidu du lot.

2. Partie du lot quarante-trois (ptie 43) du cadastre de la paroisse de Saint-Donat, mesurant un arpent de front par environ trente arpents de profondeur, bornée au nord à J.B. Lavoie ou représentants, à l'est à Adrien Lechasseur ou représentants, au sud au fronton du 2^e Rang de Saint-Donat et à l'ouest à Adélard Lechasseur ou représentants, circonstances et dépendances.

Avec les bâtisses construites sur les immeubles, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670^e du Code de procédure civile, est fixé à 12 109,00 \$ pour l'item 1 et à 99,00 \$ pour l'item 2, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le VENDREDI VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 17 décembre 1984

39050

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-008802-835
750-18-000122-848

BANQUE DE MONTRÉAL, ayant un bureau au 2219, chemin Rickland, ville de Mont-Royal, district de Montréal, demanderesse, contre ANDRÉ DESSUREAULT, 812, rue du Château, Mont-Saint-Hilaire, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

« Un emplacement situé à Mont-Saint-Hilaire, connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (177-53) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hilaire; avec une maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 812, rue du Château, Mont-Saint-Hilaire. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à la somme de 21 165,00 \$; montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement Rouville, 1601, Edmond-Guillet, Marieville, le MARDI DOUZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 12 décembre 1984

39025

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-005757-834
750-18-000121-840

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, ayant son siège social en la ville de Montréal et un bureau au 800, carré Victoria, local 1008, ville et district de Montréal, demanderesse, contre HENRI POULIOT et DAME VIRGINIA JEAN HENNIGAR, tous deux domiciliés au 1270, Yvon-L'Heureux, Beloeil, district de Saint-Hyacinthe, défendeurs.

« Un terrain situé dans la ville de Beloeil, division d'enregistrement de Verchères (bureau à Sainte-Julie), donnant sur le côté nord-ouest du boulevard Yvon-L'Heureux, et désigné au cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil comme étant une partie non subdivisée du lot originaire cent soixante-huit (ptie de 168). Ce terrain de configuration triangulaire mesure cinq cent soixante-douze pieds et huit dixièmes (572,8 pi) sur sa limite sud-est; sept cent cinquante et un pieds et trois dixièmes (751,3 pi) sur sa limite sud-ouest; six cent soixante-douze pieds et sept dixièmes (672,7 pi) sur sa limite nord-est. Il a une contenance de cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quarante-neuf pieds carrés (184 949 pi²) en mesures anglaises, soit cinq arpents carrés et vingt-cinq millièmes (5,025 arp²), plus

ou moins. Il est borné comme suit: à l'avant, au sud-est, par le boulevard Yvon-L'Heureux; au sud-ouest par une partie du lot 169; au nord-est par une autre partie du lot 168, expropriée pour la route Transcanadienne; avec tous les bâtiments dessus construits, portant le numéro 1270 du boulevard Yvon-L'Heureux est. En l'état où le tout se trouve actuellement, sans réserve de la part du vendeur, le fonds étant grevé d'une servitude de non-accès à la route Transcanadienne, telle qu'elle est établie par les actes enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Verchères sous les numéros 70612 et 70613. »

La mise à prix est fixée à la somme de 18 086,25 \$ montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, le MARDI VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 12 décembre 1984 39026

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000243-849
750-18-000125-841

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la CAISSE POPULAIRE ST-CÉSAIRE, partie demanderesse, contre JEAN-PIERRE LACOSTE, 67, côte Double, Sainte-Angèle-de-Monnoir, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

« Une terre située en la municipalité de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, connue et désignée comme étant le lot numéro dix-neuf (no 19) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Angèle, contenant environ cinquante et un arpents (51 arp) en superficie; avec toutes les constructions y érigées et avec toutes les servitudes attachées audit immeuble, notamment une servitude en faveur de « Shawinigan Water & Power Co. Ltd. », suivant acte enregistré sous le no 70762, une servitude en faveur de « Montréal Pipeline Co. Ltd. », suivant acte enregistré sous le no 61818 et une servitude en faveur d'Hydro-Québec, suivant acte enregistré sous le no 107102. »

La mise à prix est fixée à la somme de 21 983,50 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, Edmond-Guillet, Marieville, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 17 décembre 1984 39051

Vente pour taxes, avis de publication

Ville de Matane

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Matane, que l'avis public de la vente à l'enchère publique, le 23 janvier 1985, d'immeuble pour défaut de paiement de taxes dues à la ville de Matane, a été publié au journal « La Voix Gaspésienne » les 19 et 29 décembre 1984.

Matane, le 3 janvier 1985

39027

Le greffier,
ANDRÉ LAVOIE

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME —
LOI SUR L'

MRC DE MONTMAGNY (*Prolongation du délai aux
municipalités pour donner leur avis*)

74

AVIS DIVERS

SUCCESSION CÉLINE THERRIEN (*Bénéfice d'inventaire*)

74

SUCCESSION EVA DOROTHY WOODMAN (*Bénéfice
d'inventaire*)

74

SUCCESSION PAUL-ÉMILE DESLAURIERS (*Bénéfice
d'inventaire*)

74

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (*Modifications aux règlements
généraux 2 «Programmes d'études», 3 «Régime des
études» et 6 «Ressources humaines» (annexe 6-b - «Régime
de rentes»)*)

75

VILLE DE POINTE-CLAIRE (*Rachat d'obligations*)

76

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE

DEMANDES

Achille Vézina

77

Anthony Norman Vicira

77

Edgar Petralba

77

Georges Prekatsounakis

77

Jean-Louis Boutin

77

Joseph Charles Fernand Mottet

77

Line Thériault

77

Lucia Ponzone

78

Marie Antoinette Marguerite Pilotte

78

Marie Caroline Armande St-Pierre

78

Marie-Rose Anna Vitaline Noël

78

Myer Naiman

78

Raymonde Bouchard (Raymonde Cauchon)

78

Ronald Gary Muirhead

78

Rosabelle Galarneau

78

Thi Bich Huong Vuong

79

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE
c. MARCEL BLANCHETTE (*Assignment*)

79

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE
c. MICHEL TURGEON (*Assignment*)

79

COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT c.
DAVE REID ET AL.

79

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

37

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

37

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

48

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

53

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

54

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT
RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ

60

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES

60

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

65

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

65

CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL —
ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)

66

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS
(Article 87)

67

DISSOLUTION (Article 28)

68

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1848-2588 QUÉBEC INC.

80

ASSURANCE ANDRÉ VEZINA INC.

80

CAMPING AÉROPORT INC.

80

CHUNG & LEE ENTERPRISES INC.

80

CLUB DE MOTOCYCLISTES POSSÉDÉS DIABOLIQUES

80

CLUB DE MOTOCYCLISTES POSSÉDÉS DIABOLIQUES

80

CHAPITRE 2

80

CONSULTANTS INFO-GROUPE INC.

80

DERIX INC.

80

DOBOIS REALTIES LTD.

81

GESTION MÉDICALE DE THETFORD-MINES INC.

81

H.S.S. IMPORTS INC.

81

HEMO INC.

81

J.E. PARÉ LTÉE

81

KAY-RAKIER INCORPORATED

81

LA CORPORATION STANMAR

81

LA SOCIÉTÉ D'ÉDITION DES RIVIÈRES, LTÉE

82

LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU COMTÉ DE

82

DEUX-MONTAGNES

82

LA TABAGIE ST SACREMENT (1980) INC.

82

LAKESIDE FARMS INC.

82

LE COMITÉ POUR LA SAUVEGARDE DU MAGASIN

82

J.A. GENDRON INC.

82

LES ENTREPRISES CHUNG & LEE INC.

80

LES ENTREPRISES SIMARD ET DUCHESNE INC.

82

LES IMPORTATIONS H.S.S. INC.

81

LES LOISIRS VERMONT INC.

82

LES MESSAGES POSITIFS DU QUÉBEC INC.

82

LES PROVISIONS BUDGET INC.

83

LES RELIEURS ARTISANS INC.

83

MAISONS MOBILES ROBERVAL SAGUENAY INC.

83

MILE-END PACKERS LTD.

83

ST-PIERRE & CARRIÈRE

83

VARIÉTÉS AUX QUATRE CHEMINS INC.

83

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR
LES

CHANGEMENTS

71

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS

LAC MINERALS LTD.

72

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT

JOURNEY'S END DRUMMONDVILLE AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	72
JOURNEY'S END MONTRÉAL EAST AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	72
JOURNEY'S END MONTRÉAL WEST AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	72
JOURNEY'S END QUÉBEC CITY AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	73
JOURNEY'S END SHERBROOKE AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	72
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, DRUMMONDVILLE	72
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, MONTRÉAL EST	72
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, MONTRÉAL OUEST	72
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, SHERBROOKE	72
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, VILLE DE QUÉBEC	73

FORMATION

300 BRÉBEUF, BELOEIL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	73
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROUEMONT	73

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

INDUSTRIE ET DU COMMERCE

HEURES D'AFFAIRES

DÉLAI POUR CERTAINS ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX SITUÉS DANS DES MARCHÉS PUBLICS	83
DÉLAI POUR CERTAINS ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX SITUÉS DANS DES MARCHÉS PUBLICS	84

PROCLAMATIONS

Annexion d'une partie du territoire non organisé situé dans la municipalité régionale de comté du <i>Domaine-du-Roy</i> à la ville de Roberval	86
Annexion d'une partie de territoire de la municipalité de <i>Kingsey-Falls</i> à la municipalité du village de <i>Kingsey-Falls</i> dans la municipalité régionale de comté d'Arthabaska	86
Annexion d'une partie de territoire de la municipalité de la paroisse de <i>Saint-Fidèle-de-Mont-Murray</i> à la municipalité de la paroisse de <i>Saint-Siméon</i> dans la municipalité régionale de comté de <i>Charlevoix-Est</i>	87
Annexion d'une partie de territoire de la municipalité de <i>Sainte-Julie</i> à la municipalité de <i>Lyster</i> dans la municipalité régionale de comté de <i>L'Érable</i>	87
Annexion d'une partie du territoire non organisé situé dans la municipalité régionale de comté de <i>Témiscamingue</i> à la ville de <i>Belleterre</i>	88
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Beauharnois</i> sur le territoire de la municipalité de la paroisse de <i>Saint-Urbain-Premier</i>	88

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS

89

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-ROUGE (L.P.)	95
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE RICHMOND (L.P.)	96
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-COLOMBAN (L.P.)	96
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES (L.P.)	96
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-JULIENNE (L.P.)	96

SOUSSIONS — DEMANDES DE

VILLAGE DE BERNIERVILLE	96
VILLE DE MAGOG	97
VILLE DE MARIEVILLE	98
VILLE DE NOTRE-DAME-DU-LAC	99

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DU FER (SERF) (<i>Formation</i>)	100
SYNDICAT DES COIFFEURS ET COIFFEUSES DE MONTMAGNY, L'ISLET ET BELLECHASSE (<i>Changement de nom</i>)	100

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	100
--	-----

VENTE PAR LICITATION

LASALLE ET AL. c. MONGEAU	100
---------------------------	-----

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIP	
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. GAUTHIER	102
ARTHABASKA	
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ROY <i>ès qualités</i> à la faillite de NICOLE LACERTE ET AL.	103
BEAUHARNOIS	
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. SHORT	103
CAISSE POPULAIRE DE L'ÉPIPHANIE c. CHEVIGNY	103
CONSTRUCTION SOGESAN LTÉE c. AMBACO INC.	104
BEDFORD	
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES DUPACO INC.	105

JOLIETTE

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL c. GERVAIS	105
LABELLE c. RUEST	106

MINGAN

VILLE DE SEPT-ÎLES c. CAVARELLO	106
---------------------------------	-----

MONTRÉAL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. INGLISSIS <i>ET</i> <i>AL.</i>	107
---	-----

QUÉBEC

BANQUE ROYALE DU CANADA c. J.P. LAVERDIÈRE & FILS INC. <i>ET AL.</i>	107
LACHANCE GARIÉPY c. LEMELIN	108

RIMOUSKI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. 122009 CANADA INC.	108
CAISSE POPULAIRE DE STE-LUCE-LUCEVILLE c. BOUDREAU	109

SAINT-HYACINTHE

BANQUE DE MONTRÉAL c. DESSUREAULT	110
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. POULIOT <i>ET AL.</i>	110
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. LACOSTE	111

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

VILLE DE MATANE	111
-----------------	-----